Quatre-vingt-quatrième année. — N° 73. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 23 Mars 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12 500	6 550	3.500

L'Edition des LOIS ET DECRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 52-325 du 22 mars 1952 relative à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'artisanat (p. 3202).

Loi n° 52-326 du 22 mars 1952 modifiant l'article 71 du décret validé du 22 mars 1952 sur la police des chemins de fer (p. 3202).

Loi n° 52-327 du 22 mars 1952 assortissant de dispositions pénales les dispositions de la décision n° 50-056 de l'assemblée algérienne sur l'interdiction de la pêche au ring net dans les eaux territoriales algériennes (p. 3203).

DECRETS, ARRETÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 22 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du président du conseil des ministres et délégation de signature (p. 3203).

Décret n° 52-328 du 22 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances (p. 3203).

Arrêtés du 22 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances et portant délégation de signature (p. 3204).

Décret n° 52-329 du 22 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (p. 3204).

Arrêté du 22 mars 1952 portant nominations au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (p. 3204).

Arrêté du 22 mars 1952 portant délégation de signature (p. 3204).

Ministère de la justice.

Arrêté du 19 mars 1952 relatif aux concours ouverts en 1952 pour le recrutement d'avoués, de greffiers, d'huissiers et de commissaires-priseurs en Algérie (p. 3205).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 22 mars 1952 portant rattachement à la commune de Vire (canton et arrondissement de Vire, département du Calvados) de portions de territoire dépendant des communes de Neuville, Roullours et Saint-Germain-de-Tallevende (mêmes canton, arrondissement et département) (p. 3205).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 52-330 du 21 mars 1952 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale (p. 3205).

Décret n° 52-331 du 21 mars 1952 fixant les attributions des secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air (p. 3206).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés du 22 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques (p. 3206).

Arrêtés des 15, 20 et 22 mars 1952 portant délégations de signatures (p. 3206).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 22 mars 1952 portant nomination d'un inspecteur général de l'enseignement français à l'étranger (p. 3206).

Décret du 22 mars 1952 portant nomination d'un inspecteur d'académie (p. 3206).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décrets du 10 mars 1952 portant délégations de signature (p. 3207).

Décret du 22 mars 1952 fixant le contingent de white-spirit pour le premier semestre de l'année 1952 (p. 3207).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 19 mars 1952 portant délégation de signature (p. 3207).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 22 mars 1952 modifiant l'arrêté du 16 janvier 1947 portant nomination des membres de la commission nationale d'appel des décisions des commissions régionales d'agrément des établissements de soins privés (p. 3207).

Naturalisations et réintégrations (p. 3208).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 3211).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 3215).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 21 mars 1952 (p. 3215).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 3215).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Annonces (p. 3215).

AVIS AUX ABONNES

Deux nouveaux cahiers de la table annuelle des **Débats parlementaires** de l'**année 1951**, contenant la table analytique des travaux du Parlement, sont annexés au *Journal officiel* de ce jour destiné aux abonnés de l'**édition complète**; ces fascicules sont également expédiés aux souscripteurs d'abonnements spéciaux aux **Débats de l'Assemblée nationale** ou du **Conseil de la République.**

Il est rappelé que quatre cahiers de cette table ont déjà été adressés aux abonnés les 13 et 11 mars 1952.

LOIS

LOI n° 52-325 du 22 mars 1952 relative à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'artisanat (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il sera procédé à la codification des textes législatifs concernant l'artisanat par décret en conseil d'Etat pris sur le rapport du ministre du commerce et des relations économiques extérieures, du secrétaire d'Etat au commerce et du ministre chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, après avis de la commission supérieure chargée d'étudier la codification et la simplification des textes législatifs et réglementaires.

Art. 2. — Ce décret apportera aux textes en vigueur les adaptations de forme rendues nécessaires par le travail de codification à l'exclusion de toute modification de fond.

Art. 3. — Il sera procédé tous les ans, et dans les mêmes conditions, à l'incorporation, dans le code de l'artisanat, des textes législatifs modifiant certaines dispositions de ce code sans s'y référer expressément.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

Loi n° 52-325. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 1795 ;
Rapport de M. Ramonet, au nom de la commission des affaires économiques ;
Adoption sans débat le 21 décembre 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 881, année 1951 ;
Rapport de M. Naveau, au nom de la commission des affaires économiques, n° 99, année 1952 ;
Discussion et adoption le 13 mars 1952.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 13 mars 1952.

LOI n° 52-326 du 22 mars 1952 modifiant l'article 74 du décret validé du 22 mars 1942 sur la police des chemins de fer (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 74 (alinéa 1er) du décret validé du 22 mars 1942 est modifié comme suit:

« Il est interdit aux voyageurs d'entrer dans les voitures sans s'être muni d'un titre de transport, lorsque la perception des taxes s'effectue dans les gares, stations ou haltes, et de voyager dans une voiture d'une classe supérieure à celle indiquée sur le titre de transport dont ils sont munis ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,

ANTOINE PINAY.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

ANDRÉ MORICE.

Loi n° 52-326. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Proposition de loi n° 12032, 1re législature ;
Rapport de M. Auxiommaz, au nom de la commission des moyens de communication, n° 12807, 1re législature ;
Adoption sans débat le 27 avril 1951.

Conseil de la République :

Transmission n° 323, année 1951 ;
Rapport de M. Bertaud, au nom de la commission des moyens de communication, n° 516, année 1951 ;
Discussion et adoption de l'avis le 29 août 1951.

Assemblée nationale :

Avis du Conseil de la République n° 893 ;
Rapport de M. Schaff, au nom de la commission des moyens de communication, n° 2771 ;
Adoption sans débat le 18 mars 1952.

LOI n° 52-327 du 22 mars 1952 assortissant de dispositions pénales les dispositions de la décision n° 50-056 de l'Assemblée algérienne sur l'interdiction de la pêche au ring net dans les eaux territoriales algériennes (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les infractions à la décision n° 50-056 de l'Assemblée algérienne, portant interdiction de la pêche au ring net, seront punies des peines prévues à l'article 7 du décret-loi du 9 janvier 1852 sur l'exercice de la pêche côtière.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,
garde des sceaux, ministre de la justice par intérim,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur.
CHARLES BRUNE.

Loi n° 52-327. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :
Rapport de M. Rabier, au nom de la commission de l'intérieur, n° 477 (reprise du rapport n° 13223, 1re législature) ;
Adoption sans débat le 18 septembre 1951.

Conseil de la République :
Transmission n° 678, année 1951 ;
Rapport de M. Mascatelle, au nom de la commission de l'intérieur, n° 837, année 1951 ;
Discussion et adoption de l'avis le 28 décembre 1951.

Assemblée nationale :
Avis du Conseil de la République n° 2289 ;
Rapport de M. Rabier, au nom de la commission de l'intérieur, n° 2367 ;
Adoption sans débat le 18 mars 1952.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du président du conseil des ministres.

Le président du conseil des ministres,
Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du président du conseil des ministres:

Directeur du cabinet.

M. Henri Yrissou, inspecteur général de l'économie nationale.

Directeur adjoint du cabinet.

M. Antoine Partrat, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Chefs de cabinet.

M. Georges Septembre, ingénieur au ministère de l'industrie et du commerce.
M. Raymond Arasse, agrégé d'Université.

Conseillers techniques.

M. Noël Adenot, contrôleur général de la marine.
M. Hubert Devillez, conseiller référendaire à la cour des comptes.
M. Michel Zyromski, contrôleur d'Etat.
M. Yves Loubet, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques.

Chefs adjoints du cabinet.

Mme Germaine Goutte (secrétariat particulier).
M. Henri Guignard.

Chargés de mission.

M. Jacques-Henri Bujard, docteur en droit.
M. Jean Lenes, inspecteur principal de l'enregistrement et des domaines.

Attachés.

M. Jean Bourrel (Assemblée nationale).
M. Lionel-Ripault, journaliste (Conseil de la République).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 9 mars 1952.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,
Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant nominations au cabinet du président du conseil des ministres,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale de signature est donnée à M. Henri Yrissou, directeur du cabinet du président du conseil, à l'effet de signer en son nom tous actes, arrêtés ou décisions à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Décret n° 52-328 du 22 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les décrets des 8 et 14 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Félix Gaillard, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances, exerce, par délégation du président du conseil, les attributions dévolues à celui-ci en ce qui concerne l'école nationale d'administration, le centre des hautes études administratives et les instituts d'études politiques, telles qu'elles sont définies par l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 et les textes qui l'ont modifiée et complétée.

Il a, d'autre part, sous son autorité le haut commissariat à l'énergie atomique et le service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

Art. 2. — M. Félix Gaillard, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances, exerce, par délégation du ministre des finances, les attributions dévolues à celui-ci en ce qui concerne:

La direction des assurances;
La direction de la dette publique;
Le service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor;
L'administration des monnaies et médailles;
L'imprimerie nationale;
La caisse nationale des marchés de l'Etat;
Le secrétariat général de la loterie nationale.

En conséquence, les directions et services susmentionnés relèvent de son autorité.

Art. 3. — M. Félix Gaillard, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances, assiste le ministre des finances dans l'exercice de ses attributions.

Il dispose, à cet effet:
De la direction des finances extérieures;
De la direction du Trésor;
De la direction de la comptabilité publique;
De la direction du personnel.

Art. 4. — M. Félix Gaillard, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances, reçoit délégation générale et permanente du président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, pour signer en son nom, dans la limite des attributions définies aux articles 1er et 2 ci-dessus, tous actes, arrêtés, décisions. Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il est autorisé à déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature.

Art. 5. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifiés par le décret du 21 août 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances:

Directeur du cabinet.

M. Maurice Aicardi, chef de service au commissariat général du plan.

Conseiller technique.

M. Robert Julienne, inspecteur des finances.

Chef de cabinet.

M. Edouard Schloesing, docteur en droit.

Chargés de mission.

Mlle Marthe Giacobbi.

M. Adrien Mazerolles, administrateur civil au ministère des finances.

M. Raymond Barrillon, licencié ès lettres, journaliste.

M. Yvon Aulard, docteur en droit.

Attaché parlementaire,

M. Jean Métayer, chargé de mission au ministère des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 8 mars 1952.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

FÉLIX GAILLARD.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 22 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances;

Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Maurice Aicardi, directeur du cabinet, pour signer, au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances, tous actes, arrêtés et décisions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

FÉLIX GAILLARD.

Décret n° 52-329 du 22 mars 1952 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation et au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment ses articles 17 et 18;

Vu les décrets des 8 et 14 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Guy Petit, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, est chargé de toutes les questions qui lui sont confiées par le président du conseil des ministres.

Art. 2. — M. Guy Petit, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, est chargé, par délégation du président du conseil des ministres:

De préparer les textes généraux nécessaires à l'application de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires et d'en coordonner l'exécution;

De suivre, en accord avec le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget, l'application des principes relatifs à la rémunération et au régime de prévoyance des fonctionnaires.

Pour l'accomplissement des tâches ci-dessus définies, la direction de la fonction publique est à sa disposition.

Art. 3. — Il reçoit du président du conseil des ministres délégation générale et permanente pour signer, dans la limite des attributions mentionnées aux articles 1er et 2 ci-dessus, tous actes, arrêtés et décisions.

Il contresigne les décrets relatifs aux mêmes attributions.

Il est autorisé à déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature.

Art. 4. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 14 mars 1952 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil:

Chargé de mission.

M. Henri Favre, administrateur civil au ministère des finances.

Attachés.

M. Louis Sahuc, administrateur des postes, télégraphes et téléphones.

M. Henri Crepin, dit Claude Darcey, journaliste.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 14 mars 1952.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

GUY PETIT.

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. le colonel breveté d'état-major Poirot, directeur du groupement des contrôles radioélectriques, à l'effet de signer, au nom du président du conseil:

a) Toutes ordonnances de payement, de virement, de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil

au titre du groupement des contrôles radioélectriques, toutes pièces justificatives de dépenses, tous marchés de fournitures ou de travaux, ainsi que l'approbation desdits marchés et en général toutes opérations comptables intéressant ce même budget;

b) Tous arrêtés ou décisions portant nomination dans les services du groupement des contrôles radioélectriques des auxiliaires de bureau, des auxiliaires de service, du personnel contractuel et du personnel ouvrier;

c) Toutes décisions portant avancement, affectations et mutations entre les services du groupement des contrôles radioélectriques du personnel de toutes catégories relevant de ce groupement.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le colonel breveté d'état-major Poirot, directeur, la délégation de signature est transférée à M. le lieutenant-colonel Legrand, directeur adjoint, seulement en ce qui concerne le paragraphe *a* de l'article 1er.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Concours ouverts en 1952 pour le recrutement d'avoués, de greffiers, d'huissiers et de commissaires-priseurs en Algérie.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 28 janvier 1952 relatif aux concours ouverts en 1952 pour le recrutement d'avoués, de greffiers, d'huissiers et de commissaires-priseurs en Algérie,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté du 28 janvier 1952, relatif aux concours ouverts en 1952 pour le recrutement d'avoués, de greffiers, d'huissiers et de commissaires-priseurs en Algérie, est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art. 4.* — Le programme des connaissances sur lesquelles portent les compositions écrites et les épreuves orales est le suivant:

1° Pour le concours d'avoué.

« L'ensemble des épreuves écrites et orales porte sur le programme prévu à l'article 1er (2°) de l'arrêté du 21 octobre 1950 (1) pour l'épreuve de classement des candidats à un poste d'avoué dans la métropole.

2° Pour le concours d'huissier.

« La première composition écrite (question de pratique courante) et les interrogations orales portent sur le programme prévu à l'article 1er (7°) de l'arrêté du 21 octobre 1950, susvisé, pour l'épreuve de classement des candidats à un office d'huissier de la métropole.

« Les deuxième et troisième compositions écrites portent sur les matières énumérées aux articles 4 *bis* et 4 *ter* du présent arrêté, en ce qui concerne la législation algérienne et l'organisation judiciaire de l'Algérie.

3° Pour le concours de commissaire-priseur.

« La première composition écrite et les interrogations orales portent sur le programme fixé par l'arrêté du gouverneur général de l'Algérie du 12 février 1931.

« La deuxième question écrite porte sur une question concernant l'organisation judiciaire de l'Algérie figurant au programme fixé à l'article 4 *ter* ci-après ».

Art. 2. — L'arrêté du 28 janvier 1952 est complété par des articles 4 *bis* et 4 *ter* ainsi rédigés:

« *Art.* 4 bis. — Les compositions et interrogations relatives à la législation algérienne portent sur le programme suivant:

« I. — Le statut de l'Algérie (loi du 20 septembre 1947), la législature en Algérie, l'assemblée algérienne, les communes (communes de plein exercice et communes mixtes).

« II. — Les citoyens de statut français, les citoyens de statut local ou personnel.

« *Art.* 4 ter. — Le programme des épreuves sur l'organisation judiciaire de l'Algérie est ainsi fixé:

« I. — La cour d'appel, les cours d'assises, les tribunaux de première instance, les justices de paix à compétence étendue et à compétence restreinte, les mahakmas, les cadis et cadis notaires.

« II. — La compétence de ces diverses juridictions.

« L'ordonnance du 23 novembre 1944 sur l'organisation de la justice musulmane.

« III. — Les officiers ministériels en Algérie:

« Le décret du 31 décembre 1947 sur l'organisation du service de la justice en Algérie;

« Le décret du 27 juillet 1949 relatif au classement et à la nomination des officiers publics et ministériels en Algérie;

« Les ordonnances du 2 novembre 1945 et les décrets du 19 décembre 1945, applicables en Algérie en vertu du décret du 16 janvier 1947, relatifs au statut des notaires, des avoués, des huissiers et des commissaires-priseurs;

« L'ordonnance du 28 juin 1945 sur la discipline des officiers publics et ministériels;

« Statut particulier des officiers publics et ministériels:

« Notaires: arrêté du 2 décembre 1925;

« Avoués: arrêté du 8 février 1926;

« Huissiers: arrêté du 4 mars 1926;

« Commissaire-priseur : arrêté du 15 février 1931 ».

Fait à Paris, le 19 mars 1952.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PERRIN DE FERAL.

(1) *Journal officiel* du 21 octobre 1950, rectificatif au *Journal officiel* du 27 octobre 1950.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 22 mars 1952 portant rattachement à la commune de Vire (canton et arrondissement de Vire, département du Calvados) de portions de territoires dépendant des communes de Neuville, Roullours et Saint-Germain-de-Tallevende (mêmes canton, arrondissement et département).

Par décret en date du 22 mars 1952, les territoires teintés en vert, rose et bleu sur le plan annexé au présent décret et dépendant respectivement des communes de Neuville, Roullours et Saint-Germain-de-Tallevende (canton et arrondissement de Vire, département du Calvados) sont rattachés à la ville de Vire.

La séparation aura lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui peuvent être acquis.

Les immeubles servant à un usage public situés sur le territoire des communes de Neuville, Roullours et Saint-Germain-de-Tallevende deviendront la propriété de la commune de Vire.

Les contrats de toute nature passés par les communes de Neuville, Roullours, Saint-Germain-de-Tallevende et Vire feront l'objet d'avenants pour en transférer les droits et obligations aux quatre communes limitées comme ci-dessus.

Les annuités des emprunts qui auraient été contractés par les communes de Neuville, Roullours, Saint-Germain-de-Tallevende et Vire seront réparties proportionnellement aux contributions publiques payées dans chacune des communes intéressées. Les dépenses relatives à l'électrification et aux chemins pourront donner lieu à une répartition en fonction des distances effectivement parcourues par les différents réseaux.

Les biens des pauvres des communes de Neuville, Roullours, Saint-Germain-de-Tallevende seront partagés entre lesdites communes et celle de Vire proportionnellement au chiffre de la population des territoires en cause. La part de ces biens attribuée à ces portions de territoires s'ajoutera aux biens des pauvres de la commune de Vire, sous réserve des droits privatifs qui résulteraient d'actes de fondation.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 52-330 du 21 mars 1952 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 47 et 54 de la Constitution;

Vu le décret du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées, modifié par le décret n° 49-1511 du 26 novembre 1949;

Vu le décret n° 50-389 du 1er avril 1950 relatif à la réorganisation de la défense nationale, modifié par le décret du 5 juin 1950;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Sous la haute autorité du président du conseil et par délégation de celui-ci, le ministre de la défense nationale connaît de toutes les questions relatives à la direction des forces armées, à la mise en œuvre de la défense nationale et à l'organisation de la nation en temps de guerre.

Il dispose à l'égard de ces questions d'un pouvoir de décision, à l'exception des mesures engageant la politique générale du Gouvernement.

Il a à sa disposition le secrétariat général permanent de la défense nationale.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale exerce les attributions antérieurement dévolues au ministre des forces armées par décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 et les textes qui l'ont modifié.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Décret n° 52-331 du 21 mars 1952 fixant les attributions des secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées, modifié par le décret n° 49-1511 du 26 novembre 1949;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 52-330 du 21 mars 1952 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Sous réserve des dispositions prévues par les articles 1er et 2 du décret du 29 novembre 1947:

M. de Chevigné, secrétaire d'Etat à la guerre, est chargé des affaires antérieurement dévolues au secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre);

M. Gavini, secrétaire d'Etat à la marine, est chargé des affaires antérieurement dévolues au secrétaire d'Etat aux forces armées (marine);

M. Montel, secrétaire d'Etat à l'air, est chargé des affaires antérieurement dévolues au secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Art. 2. — Les secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air sont autorisés à déléguer leur signature, par arrêté, dans les conditions fixées pour les ministres par le décret du 23 janvier 1947.

Art. 3. — En l'absence d'un secrétaire d'Etat, les pouvoirs dévolus à celui-ci sont exercés par le ministre de la défense nationale.

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat à la guerre, à la marine et à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 22 mars 1952 portant nomination d'un inspecteur général de l'enseignement français à l'étranger.

Par décret en date du 22 mars 1952, M. Marcel Bizos, inspecteur général de l'instruction publique, chargé de mission d'inspection générale de l'enseignement français à l'étranger, est nommé, à compter du 1er janvier 1952, inspecteur général de l'enseignement français à l'étranger.

Décret du 22 mars 1952 portant nomination d'un inspecteur d'académie.

Par décret en date du 22 mars 1952, M. Mejean (Paul), inspecteur d'académie des Basses-Pyrénées, est nommé inspecteur d'académie de la Seine et adjoint en cette qualité au directeur général de la jeunesse et des sports.

Le présent décret aura effet à compter du 16 mars 1952.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Cabinet du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Directeur du cabinet.

M. Henri Yrissou, inspecteur général de l'économie nationale.

Conseillers techniques

M. Georges Libersart, inspecteur des finances.

M. François Bizard, inspecteur des finances.

Chef de cabinet.

M. Jacques Cruchon, administrateur civil au ministère des finances.

Chargé de mission.

M. Paul Enjolras, inspecteur des contributions directes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 9 mars 1952.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Délégations de signatures.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 22 mars 1952 portant nominations au cabinet du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale et permanente de signature est donnée à M. Henri Yrissou, directeur du cabinet du président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, à l'effet de signer en son nom tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu les décrets des 8 et 14 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 15 mars 1952 portant délégation d'attributions du secrétaire d'Etat au budget,

Arrête.

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Roger Goetze, directeur du budget, de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du secrétaire d'Etat au budget, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 15 mars 1952.

JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 52-311 du 15 mars 1952 portant délégation d'attributions du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Dally, sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, à l'effet de signer toutes ordonnances de payement et de virement, toutes lettres d'avis d'ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses et tous ordres de recettes relatifs au budget du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Art. 2. — Délégation est donnée à M. Poireau, administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, à l'effet de signer toutes pièces justificatives de dépenses de matériel afférentes à l'exécution du budget du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 1952.

TONY RÉVILLON.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 10 mars 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 10 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du ministre,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Pierre Michaux, chef adjoint du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions concernant les questions de budget, de personnel et de matériel.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 10 mars 1952 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bouffandeau, directeur de l'administration générale du ministère de l'industrie et du commerce, MM. Jullien (Maurice) et Cuttoli (Xavier), sous-directeurs de l'administration générale, sont habilités à signer les pièces et actes prévus à l'arrêté du 10 mars 1952 portant délégation de signature à M. Bouffandeau, à l'exception des marchés de travaux et de fournitures et des conventions de toute nature.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 22 mars 1952 fixant le contingent de white-spirit pour le premier semestre de l'année 1952.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi du 21 mars 1934 portant création d'un système d'encouragement à la récolte de la gemme, et notamment l'article de cette loi, établissant un contingentement des importations du white-spirit,

Décrète:

Art. 1er. — Le contingent de white-spirit prévu par l'article 4 de la loi du 21 mars 1934 est fixé à 20.000 tonnes pour le premier semestre de l'année 1952.

Art. 2. — Un décret ultérieur fixera le contingent qui sera adopté, à titre définitif, pour l'ensemble de l'année 1952.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.
Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.
Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Délégation de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 16 mai 1946 transformant la direction du contrôle en direction du contrôle, du budget et du contentieux,

Arrête:

Art. 1er. — M. Huet, inspecteur général de 1re classe de la France d'outre-mer, directeur du contrôle, du budget et du contentieux, est autorisé à signer, par délégation du ministre de la France d'outre-mer, les ordonnances de payement, de virement et de délégation concernant le budget de l'Etat (France d'outre-mer. — Dépenses civiles).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Huet, la délégation ci-dessus est attribuée à M. Berthier, inspecteur général de 2e classe de la France d'outre-mer ou, à son défaut, à M. Lagneau, administrateur de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, sous-directeur de la comptabilité.

Art. 3. — M. Rouchon, administrateur en chef de la France d'outre-mer, est autorisé à signer, par délégation, les extraits et lettres d'avis d'ordonnances, de délégation, les ordres de payement, les chèques sur le Trésor public afférents aux ordonnances de payement, ainsi que les pièces justificatives de dépenses et les titres de perception concernant le budget de l'Etat (France d'outre-mer. — Dépenses civiles).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rouchon, la délégation ci-dessus est déléguée à M. Montagne, administrateur de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 19 mars 1952.

PIERRE PFLIMLIN.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Commission nationale d'appel des décisions des commissions régionales d'agrément des établissements de soins privés.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles et notamment l'article 17;

Vu l'article 9 du décret du 20 août 1946 fixant les conditions d'autorisation des établissements de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1947 nommant les membres de la commission nationale d'appel des décisions des commissions régionales d'agrément des établissements de soins privés;

Vu les arrêtés du 23 mars 1948 et du 3 octobre 1949 modifiant l'arrêté du 16 janvier 1947,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 15 janvier 1947 est modifié comme suit:

« M. Burnod, conseiller maître à la cour des comptes, président. »

. . . . . .

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 mars 1952.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 10 mars 1952 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effectif collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er — Sont naturalisés Français:

ABBA, née ANCARANI, Bologne (Italie), 17-01-22. — 510 x 51—13.

ABDUL JALIL, Aden (Arabie), 05-03-17. — 6909 x 19—13.

ABRAHAMIAN BOGHOS, Alep (Syrie), 07-10-25. — 5009 x 51—26.

ADOMIAN SONIA, Tirnavos (Grèce), 21-05-28. — 20389 x 50—75.

AKULININ (Mieczyslaw), Varsovie (Pologne), 12-04-25. — 18635 x 47—75.

ALLANE (Louis), Plaine-Wilhems (Ile Maurice), 08-10-02. — 1797 x 48—98.

ALLANE, née YAP (Gnianne), Canton (Chine), 00-00-07. — 1797 x 48—98.

ALONSO, née SCHUSTER, Munich (Allemagne), 27-06-21. — 21193 x 37—65

AMIGO (Antonio), Papiol (Espagne), 21-01-25. — 12802 x 16—12.

AMODE (Issop), Bombay (Indes anglaises), 00-00-16 — 18995 x 50—98.

ANGER (Miroslaw), Bzenec (Tchécoslovaquie), 14-08-10. — 16833 x 51—92.

ANTEMI (Ange), Sainte-Marguerite-d'Adige (Italie), 13-08-32. — 2948 x 51—32.

ANTOLINOS, née SANCHEZ, Ronda (Espagne), 11-11-22. — 19171 x 51—95.

ANTRASSIAN HERANT, Istamboul (Turquie), 16-06-22. — 10105 x 16—13.

ARBUTINA, née RADITCH (Amérique), 19-01-19. — 2987 x 50—03.

BILISKO (Bozidar), Split (Yougoslavie), 23-09-23. — 311 x 51—99.

BILISKO, née ZARB, Alexandrie (Egypte), 17-12-26. — 311 x 51—99.

ARBUTINA (Nicolas), Martinovici (Yougoslavie), 22-03-11. — 2987 x 51—03.

ASTOLFI (Angelo), Sacile (Italie), 29-09-99. — 3976 x 39—17.

ASTOLFI, née ROVER, Caneva (Italie), 15-11-17. — 3976 x 39 x 47.

AZOURA, née BELLAICHE, Tunis (Tunisie), 06-05-07. — 88981 x 28—96.

BALAGUER (Vicente), Borriol (Espagne), 01-08-05. — 10465 x 50—13.

BANDIERA (Secondo), Meolo (Italie), 05-04-10 — 1416 x 51—32.

BANDIERA, née BOLIS, Terno d'Isola (Italie), 20-02-21. — 1416 x 51—32.

BANOUN (Jacques), Alexandrie (Egypte), 21-03-03. — 8291 x 51—75.

BEBELSKI (Chaim), Radomsko (Pologne), 28-01-02. — 1015 x 52—78.

BECHARD, née MISSANA, Vito d'Asio (Italie), 21-08-20. — 19101 x 50—78.

BERDAA, née CHEMLA, Tunis, 27-10-11. — 2715 x 50—96.

BEZNOSUC (Anatole), Kalebabenze (Ukraine), 24-09-25. — 22053 x 50—80

BLSCAK (Izidor), Horni Kounice (Tchécoslovaquie), 22-06-14. — 3944 x 51—72.

BOHLER (Wilhelm), Winterthur (Suisse), 12-02-06. — 18931 x 51—96.

BONETTI (Alexandre), Bordighera (Italie), 22-09-29. — 3056 x 51—83.

BONILLA (Joseph), La Union (Espagne), 28-02-15. — 29165 x 37—13.

BOSCHI (Victor), Cesena (Italie), 10-05-22. — 19091 x 50—77.

BROCH (Santo), Sagron Miss (Italie), 12-12-98. — 3207 x 51—57.

BROCH, née BROCH, Sagron Miss (Italie), 07-11-05. — 3207 x 51—57.

BRUNO, née D'ANGELO, Tunis (Tunisie), 12-06-18. — 20567 x 31—96.

BUGNA (Giovanni), San Bartolomeo (Italie), 16-03-11. — 18088 x 50—25.

CABOT (Jean), Alicante (Espagne), 12-08-13. — 1669 x 51—91.

CANO (Alphonse), Sepulcro Hilario (Espagne), 26-07-00. — 21904 x 51—78.

CANO, née SANCHEZ, Valdeobispo (Espagne), 29-03-12. — 21904 x 51—78.

CANOVAS (Antoine), Lorca (Espagne), 05-05-28. — 3027 x 51—31.

CAPELLI (Albin), Strozza (Italie), 21-08-23. — 1319 x 51—39.

CASTAGNA (Pietro), Lula (Italie), 11-01-21. — 3009 x 51—33.

CENTA (Ruggero), Feltre (Italie), 28-08-10. — 16996 x 10—38.

CENTA, née GIAI VIA, Giaveno (Italie), 26-08-15. — 16996 x 10—38.

CERTA (Dominique), Hammam Lif (Tunisie), 09-01-19. — 19711 x 51—96.

CESCO (Vittorio), Canevà (Italie), 10-12-29. — 23361 x 50—71.

CHICHE (Elie), Tunis, 23-01-07. — 11616 x 51—78.

CHICHE, née HASSON, Istamboul (Turquie), 00-00-11. — 11616 x 51—78.

CHOMONT (Laurent), Koniuszki Siemianowskie (Pologne), 01-03-12. — 16291 x 51—18.

CHOMONT, née KLING, Koniuszki Siemianowskie (Pologne), 09-02-15. — 16291 x 51—18.

CHRZAN (Stanislas), Cieszéin (Pologne), 09-08-28. — 2959 x 51—54.

CLER, née HADDAD, Zahle (Liban), 10-02-11. — 21113 x 51—95.

COLOMBI (Francesco), Capriolo (Italie), 13-10-21. — 22730 x 50—26.

COLOSA, née ARCIDIACO, Nice (Alpes-Maritimes), 03-06-01. — 37432 x 38—06.

CORSI (Jules), Asiago (Italie), 27-09-21. — 1536 x 51—77.

CORVETTO, née STRAZZULLA, Tunis, 01-12-19. — 15332 x 51—96.

COULBEAU, née PAJAK, Janner (Pologne), 12-09-23. — 306 x 51—73.

COURBAN, née KESSEDJIAN, Angora (Turquie), 15-08-01. — 18599 x 33 —13.

COURBAN (Antoine), Angora (Turquie), 06-01-95. — 18599 x 33—13.

COUTURES, née HOF, Petite-Rosselle (Moselle), 10-01-18. — 3157 x 51—57.

COVELLI (Candide), Songavazzo (Italie), 23-11-11. — 19102 x 50—69.

CREMONESE (Giuseppe), Marsicovetere (Italie), 07-10-09. — 15284 x 50—75.

CREMONESE, née CANALE, Cervaro (Italie), 06-01-16. — 15281 x 50—75.

CROSATO (Vittorio), Treviso (Italie), 20-03-06. — 3592 x 51—81.

CROSATO, née FANTIN, Melma (Italie), 25-09-08. — 3592 x 51—81.

CUNY (Henri), Bellan (Espagne), 10-07-09. — 18113 x 50—47.

CUTRONA (Carmelo), Palazzolo Acreide (Italie), 01-09-07. — 21533 x 17—06.

CUTRONA, née CHIARAMELLO, Coni (Italie), 01-06-10. — 21533 x 17 —06.

DANA, née COHEN, Tunis (Tunisie), 28-01-11. — 21265 x 51—95.

DE ROVERE, née NADIN, Fontanafredda (Italie), 30-09-06. — 19537 x 51—96.

DE ROVERE (David), Fontanafredda (Italie), 09-11-02. — 19537 x 51 —96.

DELLALI (Corrado), Mateur (Tunisie), 07-01-12. — 32318 x 11—95.

DELLALI, née CANINO, Tunis (Tunisie), 16-01-16. — 32318 x 11—95.

DI SALVO (Vincent), Sedjoumi (Tunisie), 22-04-27. — 19506 x 51—96.

DOTTO, née DORO, Treviso (Italie), 16-05-99. — 18916 x 10—09.

DOTTO (Carlo), Scorze (Italie), 03-11-95. — 18916 x 10—09.

DUBOST, née CESCO (Bolla), San Pietro di Cadore (Italie), 11-03-36. — 2222 x 05—69.

DUDEK (Marian), Parcice (Pologne), 13-02-21. — 3200 x 51—57.

ECZET (Ernest), Budapest (Hongrie), 21-02-00. — 1818 x 51—75.

EL MOUHED IBRAHIM, Lattaquie (Syrie), 00-00-22. — 22112 x 50—98.

EL MOUHED, née MACARIAN, Kessap (Syrie), 00-00-31. — 22112 x 50 —98.

ENGELMANN (Georges), Budapest (Hongrie), 11-01-30. — 20476 x 50 —31.

ESCRIBA (Joseph), Tortosa (Espagne), 15-10-96. — 7459 x 51—34.

ESTEVE (Martin), Rocafort de Valldona (Espagne), 23-11-27. — 19078 x 50—66.

FANNI Gaetano), la Maddalena (Italie), 09-08-20. — 1905 x 51—30.

FELUS (Joseph), Kostara (Pologne), 22-06-20. — 3017 x 51—10.

FLIS (Jean), Polzela (Yougoslavie), 13-12-96. — 3136 x 51—57.

FLIS, née ZUPANC, Pecovje (Yougoslavie), 23-11-03. — 3136×51—57.
FODDIS, née MAFRICI, San Lorenzo (Italie), 24-08-01. — 1110×51—69.
FONT (Onofre), Puigpenenie (Espagne), 24-01-97. — 21302×39—50.
FORLIN (Domenico), Lamon (Italie), 09-08-11. — 2967×51—31.
FRANCATO (Rizzieri), Ceregnano (Italie), 07-06-99. — 3058×51—21.
FRANCATO, née SENO, Boara Polesine (Italie), 02-06-99. — 3058×51—21.
GAETA, née VIRZI, Tunis, 28-08-20. — 19536×51—96.
GAETA (Sauveur), Tunis (Tunisie), 01-01-20. — 19536×51—96.
GALLEGO (Zacarias), Robliza de Cojos (Espagne), 13-03-95. — 3279×51—40.
GALLEGO, née MARTIN, Villalba de Los Llones (Espagne), 10-09-05. — 3279×51—40.
GARCIA (Jean), Lorca (Espagne), 20-08-21. — 2918×51—31.
GEORGES, née KRAUSE, Leipzig (Allemagne), 11-09-22. — 3208×51—67.
GHIBAUDO (Simon), Cuneo (Italie), 02-06-15. — 35610×46—13.
GHIBAUDO, née BERNARDI, Dronero (Italie), 28-10-26. — 35610×46—13.
GIANELLA (Louis), Loreggia (Italie), 26-09-13. — 1559×51—68.
GIUSTI (Gino), Pavullo Nel Frignano (Italie), 25-09-02. — 25311×36—06.
GIUSTI, née VENTURELLI, Pavullo Nel Frignano (Italie), 20-07-04. — 25311×36—06.
GOGASYAN (Badrik), Uskudar (Turquie), 22-02-11. — 3670×39—75.
GORSKI (Edouard), Harnes (Pas-de-Calais), 15-03-29. — 11811×51—62.
GORTEBEECK (Germaine), Saint-Gilles-lez-Bruxelles (Belgique), 28-12-99. — 18435×50—35.
GRAFIADA (Julio), Valencia (Espagne), 15-02-21. — 3018×51—49.
GRANDE, née BARATTA, Villar Dora (Italie), 15-05-84. — 15331×51—95.
GRZESKOWIAK, née WIELGOSZ, Nowytomysl (Pologne), 23-01-23. — 35371×32—59.
GUALTIEROTTI (Quinto), Pistoia (Italie), 08-01-91. — 20070×50—51.
GUALTIEROTTI, née VANNUCCHI, Pistoia (Italie), 03-09-99. — 20070×50—51.
HALO (François), Jacovce (Thécoslovaquie), 05-04-22. — 20535×49—99.
HAUSLICH (Stefanie), Zastavna (Roumanie), 24-12-12. — 20519×48—26.
HEUCHON (Georges), Nivelles (Belgique), 12-12-95. — 10705×51—78.
HEUCHON, née HARCQ, Nivelles (Belgique), 23-03-03. — 10705×51—78.
HOFMANN (Paul), Mohacs (Hongrie), 02-04-04. — 5318×35—95.
HOLICKY (Aloïse), Schwarzach (Allemagne), 17-10-00. — 15767×36—67.
HOLICKY, née SCHOEBEL, Morhange (Moselle), 19-07-06. — 15767×36—67.
IWANCZUK (Jean), Wola Xoblanska (Pologne), 21-01-22. — 19165×50—51.
JANIK (Jean), Mor Piseck (Tchécoslovaquie), 22-06-15. — 11118×51—95.
JANIK, née STEPNICKOVA, Hrusky (Tchécoslovaquie), 25-11-17. — 11118×51—95.
JENNER (Mieczyslaw), Gorlice (Pologne), 08-01-12. — 20188×50—03.
JOACHIMCZAK (Valentin), Zamoscie (Pologne), 19-10-00. — 3037×51—78.
JOACHIMCZAK, née SCIENNIK, Janki (Pologne), 19-08-07. — 3037×51—78.
KAPLAN (Vahe), le Caire (Egypte), 08-07-13. — 18031×50—75.
KAPPELLER (Albert), Marburg Saint Lahn (Allemagne), 28-12-06. — 11117×51—95.
KASSIMIAN (Sarkis), Siva (Asie Mineure), 00-03-05. — 5791×51—38.
KASSIMIAN, née TOULOUMBADJIAN, Amassia (Asie Mineure), 00-01-11. — 5791×51—38.
KASTERT (Ferdinand), Mulheim (Allemagne), 13-06-13. — 2885×51—92.
KIZIAN (Jean), Metkova (Pologne), 03-10-26. — 1126×51—31.
KLIMA (Vaclav), Chotelice (Tchécoslovaquie), 11-06-02. — 17710×50—75.
KLIMA, née SUCHY, Kolin (Tchécoslovaquie), 13-01-04. — 17710×50—75.
KOMIN (Joseph), Zabikowo (Pologne), 18-03-22. — 3086×51—62.
KOMIN, née BARANCZYK, Rzegocin (Pologne), 19-11-14. — 3086×51—62.
KONTOVRAKIS (Jean), Djerba (Tunisie), 16-10-05. — 20870×51—96.
KRUMBACH (Friedrich), Schwed sur Oder (Allemagne), 06-01-06. — 31929×48—99.
KRUMBACH, née LANGE, Rudki (Pologne), 14-03-00. — 31929×48—99.
KUCHARSKI (Stéphane), Dabrowo Stvzalkowo (Pologne), 09-12-95. — 13932×51—75.
KUFFEL (François), Mocker (Pologne), 23-10-01. — 1080×51—71.
KUFFEL, née DRYGAS, Recklinghausen (Allemagne), 09-05-11. — 1080×51—71.
KULASZEWSKI (Jean), Skape (Pologne), 23-01-02. — 5112×51—37.
KULASZEWSKI, née SZERMENT, Koscian (Pologne), 12-08-09. — 5112×51—37.
KWASNIEWSKI (Stanislas), Gladbeck (Allemagne), 17-05-19. — 28586×39—57.
LATTANZI (Guido), Pergola (Italie), 01-01-20. — 3166×51—57.
LEIRAS (Joaquim), San Tiago de Couto (Portugal), 01-02-03. — 3078×51—62.
LEITA (Ida), Fuenno (Italie), 28-03-29. — 1340×51—69.
LOPACZAK (Roman), Jaworow (Pologne), 08-09-22. — 3077×51—86.
LOSIK, née ROSSAK, Zajaczki (Pologne), 15-06-88. — 23229×50—02.
LUGLI, née GREGGI, Cesena (Italie), 30-08-12. — 17217×50—75.
LUGLI (Bruno), Soliera (Italie), 26-09-05. — 17217×50—75.
MACROVITCH (Esther), Mile End Infirmary (Grande-Bretagne), 05-01-02. — 17341×50—75.
MAMMI, née MAGGIORELLI, Lastra a Signa (Italie), 14-10-11. — 16136×37—78.
MARTIN (Félix), Torrejoncillo (Espagne), 31-10-29. — 17780×50—75.
MARTINEZ (Juan), Ruiloba (Espagne), 12-11-22. — 18115×50—81.
MATARIN (Angel), Boloduy (Espagne), 19-11-91. — 28388×30—92.
MATEOS (Valentin), Casatejada (Espagne), 03-11-93. — 8175×50—79.
MATEOS, née SANCHEZ, Romangordo (Espagne), 22-01-97. — 8175×50—79.
MENEGOLLA (Corrino), Sospirolo (Italie), 18-01-07. — 6071×10—26.
MINOTTI (Alfredo), Poscante (Italie), 20-01-30. — 21751×50—71.
MOLLER (Eric), Worbzig (Allemagne), 13-11-31. — 19175×50—68.
MONNE (Hermenegildo), Almacellas (Espagne), 02-05-13. — 1097×51—31.
MONNE, née TRESERRES, Figuerola de Arcau (Espagne), 10-12-21. — 1097×51—31.
MORENO (Jacinto), Belvis de la Jara (Espagne), 26-07-19. — 21043×17—75.
MORTELLARO (Vincent), Tunis, 04-02-26. — 20387×51—96.
MYKOLOW, née WIERZBICKA, Pagow (Pologne), 29-07-10. — 23518×48—12.
NAGUI MOHAMED, Doubab Yemen (Djibouti), 00-00-01. — 17027×50—13.
NEJMAN (Szulim), Sulejow (Pologne), 21-12-08. — 1938×17—75.
NONIS (Joséphine), Djerf Ouezzane (Maroc), 04-11-23. — 19037×51—95.
NOUBRY, née GASTALDELLO, Châtelet (Belgique), 01-01-25. — 3026×51—58.
NYSENBAUM (Lejba), Varsovie (Pologne), 21-06-30. — 19115×50—75.
NYSENBAUM, née KESELPOK, Iwaniska (Pologne), 00-00-02. — 19115×50—75.
OLMO (Virgilio), la Tour-du-Pin (Isère), 26-03-25. — 2929×51—69.
ORTYNSKI (Basile), Sielec (Pologne), 22-02-10. — 19181×50—78.
ORTYNSKI, née GAIK, Wielun (Pologne), 26-09-09. — 19181×50—78.
PALUMBO, née MORABITO, Bagaladi (Italie), 14-02-19. — 10981×37—06.
PANEK (Stanislas), Rzozow (Pologne), 06-02-96. — 11296×50—86.
PANEK, née STEBLECKI, Roznow (Pologne), 26-10-01. — 11296×50—86.
PARMIGGIANI (Uliano), Correggio (Italie), 18-01-22. — 3266×51—38.
PASDELOUP, née GUAGLIATA, Tunis (Tunisie), 11-11-16. — 18936×51—96.
PASTOR (Raymond), Fedola (Maroc), 13-01-26. — 2301×50—95.
PAWLOWICZ (Valentin), Czuklew (Pologne), 14-08-08. — 17615×50—18.
PAWLOWICZ, née RUGALA, Gliny le Male (Pologne), 01-08-19. — 17615×50—18.
PELEGRIN, née FALCO, Barcelone (Espagne), 10-04-27. — 11180×50—12.
PELEGRIN (André), Cuevas (Espagne), 05-09-22. — 11180×50—12.
PELLICIOLI, née PICCININI, Nembro (Italie), 02-01-04. — 9979×39—78.
PENNIELLO (Dominique), Sfax (Tunisie), 16-06-19. — 20912×50—91.

PEREZ (Francisco), Tomonde (Espagne), 02-12-20. — 18650 x 50—75.

PERIN (Italo), Veggiano (Italie), 02-08-19. — 19497 x 51—96.

PERSICO, née AVOGADRO, San Giovanni Bianco, 31-12-19. — 19075 x 50-01.

PIETRZAK (Edouard), Szczypiorno (Pologne), 03-04-21. — 408 x 51—59.

PINEDA (Francesco), Paniellaria (Italie), 08-02-02. — 12799 x 51—75.

PISCHLER (Antoine), au Caire (Egypte), 02-04-29. — 20132 x 50—75.

PODEMBSKI (Sumer), Turek (Pologne), 05-02-07. — 28157 x 16—55.

PODEMBSKI, née LEVY, Safi (Maroc), 15-01-21. — 28157 x 16—55.

POMARES (Gerardo), Alicante (Espagne), 25-11-29. — 13019 x 51—91.

PONCET, née KEPA, Zegocina (Pologne), 13-05-04. — 306979 x 44—75.

POVEDA (Ange), Jalance (Espagne), 22-10-02. — 27619 x 33—13.

POVEDA, née MUNOZ, Gestalgar (Espagne), 04-08-07. — 27619 x 33—13.

PRATUCCI (Elio), Sambucca (Italie), 12-01-22. — 33190 x 11—30.

PRATUCCI, née BABBONI, Apuania (Italie), 27-06-26. — 33190 x 11—30.

RAMON (André), Crevillente (Espagne), 31-07-16 — 21778 x 50—66.

REGOLTA (Jean), San Felix de Quixols (Espagne), 28-08-28. — 1376 x 51—81.

RENNOIR (François), Jemmapes (Belgique), 03-01-08. — 15917 x 50—59.

RENOUS, née ALONZO, Novaliana (Espagne), 18-02-13. — 21687 x 43—15.

ROOSEN (Alfred), Roulers (Belgique), 22-01-01. — 19921 x 50—77.

ROOSEN (Henriette), Roulers (Flandre occidentale), 22-12-24. — 19910 x 50—77.

ROSSI (Carlo), Enego (Italie), 22-04-97. — 1130 x 51—69.

ROSSI, née FRANCESCATO, Enego (Italie), 11-12-03. — 1130 x 51—69.

ROSSO (Pierre), San Pietro Monterosso (Italie), 14-08-18. — 918 x 51—06.

ROSSO, née DURRANO, San Pietro Monterosso (Italie), 14-07-16. — 918 x 51—06.

ROTA (Giovanni), Caratte Lorio (Italie), 01-12-96. — 19072 x 50—75.

RYCHNER (Jacob), Sosnowiec (Pologne), 28-12-16 — 45763 x 36—87

SABATE (Pedro), Liessuy (Espagne), 19-06-13. — 22908 x 18—17.

SAGASTI (Felix), Mendavia (Espagne), 01-08-20. — 18031 x 50—33

SAGASTI, née GARCIA, Robleda (Espagne), 13-05-18. — 18081 x 50—33.

SALIS (François), Marseille (Bouches-du-Rhône), 14-01-29. — 13331 x 18—13.

SALTIEL, née ARDITTY, Salonique (Grèce), 11-02-15. — 15036 x 51—75.

SANTI (Liliane), Cantagallo (Italie), 10-03-21. — 9813 x 51—20.

SARCINELLI (Anselme), Spilimbergo (Italie), 19-04-01. — 43538 x 45—92.

SARCINELLI, née QUATTROCCHI, Poggioreale (Italie), 09-08-07. — 43538 x 45—92.

SARDO, née JANO, Palafrugell (Espagne), 17-02-13. — 19064 x 50—75.

SARDO (Agapito), Palafrugell (Espagne), 02-07-07 — 19064 x 50—75.

SARKANY (Jean), Darnozseli (Hongrie), 14-10-25. — 3146 x 51—62.

SARTI (Charles), Leggiuno Sangiano (Italie), 15-05-32. — 6645 x 51—51.

SCHONE (Wilhelm), Obernkirchen (Allemagne), 15-01-27. — 16907 x 50—92.

SCIACCA, née ITALIA, Bir Halima (Tunisie), 25-03-17. — 5019 x 50—96.

SCIACCA (Salvatore), Casablanca (Maroc), 02-01-22. — 19168 x 51—95.

SILAR (Ladislav), Horni Cermna (Tchécoslovaquie), 25-05-01. — 4797 x 50—57.

SILIPO (Francesco), Nicotera (Italie), 27-02-00. — 15427 x 34—13.

SILIPO, née PINDILLI, Cosoleto (Italie), 12-02-02. — 15427 x 34—13.

SMELA (Michel), Konieczkowa (Pologne), 11-07-23. — 3270 x 51—59

SPIRAM (Désiré), Gyongyos (Hongrie), 26-02-89. — 54163 x 38—13.

SPORTOLARO (Tito), Assisi (Italie), 30-11-97. — 29153 x 38—54.

SPORTOLARO, née GENTILUCCI, Matelica (Italie), 19-12-05. — 29153 x 38—54.

STEFANSKI (Antoine), Gumowic (Pologne), 26-09-06. — 2876 x 51—88.

STEFANSKI, née SZYMANSKA Kanigowka (Pologne), 04-09-09. — 2876 x 51—88.

SZCZUR (Michal), Laszki (Ukraine), 23-07-03. — 18205 x 50—01.

SZCZUR, née WASYLKIW, Brzozdowce (Pologne), 09-07-11. — 18205 x 50—01.

TANGOULIS (Vassilibs), Dikeli (Grèce), 15-05-93. — 76 x 51—75.

TANGOULIS, née BOUKLIS, Dikeli (Grèce), 15-05-99. — 76 x 51—75.

TELITZINE, née MAZANKO, Odessa (Russie), 23-03-98. — 11176 x 51—38.

TERECH, née SWORACKI, Wattenscheid (Allemagne), 13-01-18. — 3289 x 51—62.

TERECH (Wladyslaw), Gladbeck (Allemagne), 09-06-13. — 3289 x 51—62.

TESTI (Antonio), Pennabilli (Italie), 22-03-24. — 3268 x 51—55.

THAL (John), Libau (Lettonie), 14-10-01. — 27317 x 29—75.

TITONE (Jeanne), Tunis (Tunisie), 08-10-00. — 19091 x 51—96.

TONIUTTI (Livo), Ragognan (Italie), 30-07-10. — 8358 x 51—60.

VALENTE, née NICOLAZZO, Isola Vicentina (Italie), 06-10-05. — 24017 x 16—75.

VALENZA (Carmele), Tunis (Tunisie), 09-06-25. — 19504 x 51—96.

VAN LIEFERINGHEN (Gaston), Marcq (Belgique), 18-01-26. — 19458 x 51—77.

VAN LIEFERINGHEN (Gaston), Marcq (Belgique), 14-10-00. — 19456 x 50—77.

VAN LIEFERINGHEN, née LEQUEUE, Marcq (Belgique), 13-03-05. — 19456 x 50—77.

VANNOOTE (Edmond), Besclare (Belgique), 16-11-96. — 17301 x 50—80.

VANNOOTE, née FENAUX, Moen (Belgique), 05-07-97. — 17301 x 50—80.

VENTURA, née DI MARTINO, Ferryville (Tunisie), 07-03-22. — 19787 x 51—96.

VENTURI (Venus), Malinella (Italie), 15-10-24. — 3038 x 51—31.

VERMEL (Court), Neustadt-sur-la-Hardt (Allemagne), 22-10-04. — 4546 x 34—13.

VILLARI (Raymond), Alger, 15-10-06. — 65362 x 28—91.

VIUDEZ (Miguel), Oujda (Maroc), 12-10-12. — 18090 x 51—95.

VIUDEZ, née SANCHEZ, Melilla (Espagne), 02-09-16. — 18090 x 51—95.

WARFMAN (Sznejer), Dokszyce (Pologne), 07-01-08. — 24966 x 32—75.

WOJCIECHOWSKI (Czeslaw), Dobrojewo (Pologne), 23-06-30. — 1597 x 51—57.

WROBLEWSKI (Wanda), Datteln (Allemagne), 30-09-24. — 7240 x 51—59.

YOUDOWITZ (Isaac), Kiero (Russie), 10-02-04. — 28275 x 18—75.

ZARSKYJ (Jean), Belz (Pologne), 04-06-05. — 11522 x 18—30.

ZARSKYJ, née SKOWRONSKA, Ladek (Pologne), 23-08-13. — 11522 x 18—30.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

ESCRIBA, née TAILLADES, Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), 26-01-25. — 7459 x 51—24.

FANNI, née CHARROL, Ajaccio (Corse), 22-09-98. — 814 x 51—30.

FONT, née ABGRALL, Lampaul Guimiliau (Finistère), 30-05-96. — 24302 x 39—50.

KONTOVRAKIS, née AVRANDINIS, Tripoli d'Afrique, 30-11-15. — 2870 x 51—96.

LEIRAS, née WAGET, Itancourt (Aisne), 15-03-05. — 3078 x 51—62.

MATARIN, née FARABONI, Arzew (Algérie), 10-09-99. — 28288 x 30—92.

MOCCAFICO, née MONTMAYEUL, Grenoble (Isère), 30-04-85. — 21347 x 50—75.

PALMER, née RIVET, Merlimont (Pas-de-Calais), 04-04-98. — 3089 x 51—59.

ROOSEN, née LEVAVASSEUR, Ussy (Calvados), 13-09-01. — 19921 x 50—77

ROSSIER, née GUEGADEN, Pont-l'Abbé (Finistère), 11-05-03. — 18562 x 50—75.

ROTA, née CABY, Lille (Nord), 25-05-02. — 19072 x 50—75.

VIDAL, née SOLA, Oran, 21-10-00. — 18465 x 51—95.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ABDUL (Abdalla), Marseille (Bouches-du-Rhône), 19-10-46. — 609 x 19—13.

ABDUL (René), Marseille (Bouches-du-Rhône), 08-04-44. — 609 x 19—13.

ALLANE (Alcée), Saint-Benoit (Réunion), 26-04-31. — 1797 x 18—98.
ALLANE (Fernand), Saint-Benoit (Réunion), 03-10-35. — 1797 x 18—98.
ALLANE (Yolande), Saint-Benoit (Réunion), 19-09-37. — 1797 x 18—98.
ALLANE Louis), Saint-Benoit (Réunion), 15-03-39. — 1797 x 18—98.
ALLANE (Raymond), Saint-Benoit (Réunion), 05-04-11. — 1797 x 18—98.
ALLANE (Anne), Saint-Benoit (Réunion), 22-08-42. — 1797 x 18—98.
ALLANE (Michel), Saint-Benoit (Réunion), 31-08-40. — 1797 x 18—98.
ARBUTINA (Georges), Cressanges (Allier), 09-01-12. — 2987 x 51—03.
BROCH (Camille), Craincourt (Moselle), 21-09-33. — 3207 x 51—57.
CANO (Alphonse (Paris), 20-03-31. — 21934 x 51—78.
CANO (Donisio), Rambouillet (Seine-et-Oise), 05-09-33. — 21934 x 51—78.
CANO (François), Versailles (Seine-et-Oise), 28-10-36. — 21934 x 51—78.
CICHE (Norma), Suresnes (Seine), 22-08-39. — 11616 x 51—78.
CICHE (Nicole), Hamman Lif (Tunisie), 11-02-43. — 11616 x 51—78.
CREMONESE (Nicole), Paris, 18-03-50. — 15281 x 50—75.
DE ROVERE (Linda), Tunis (Tunisie), 22-05-36. — 19537 x 51—96.
DE ROVERE (Lucien), Tunis (Tunisie), 21-02-10. — 19537 x 51—96.
DE ROVERE (Marie), Tunis (Tunisie), 30-06-45. — 19537 x 51—96.
DELLALI (Geneviève), Rabat (Maroc), 05-01-11 — 32318 x 11—95.
DELLALI (Jocelyne), Rabat (Maroc), 19-08-41. — 32318 x 11—95.
DELLALI (Gerard), Rabat (Maroc), 19-09-18. — 32318 x 11—95.
EL MOUHED MOUNIR, Gegou (Soudan), 10-03-19. — 22112 x 50—98.
EL MOUHED SCANDAR, Gegou (Soudan), 09-06-50. — 22112 x 50—98.
FRANCATO (Joseph), Tart-le-Bas (Côte-d'Or), 13-08-31. — 3038 x 51—21.
JANIK (Joseph), Mor Piseck (Thécoslovaquie), 29-07-16. — 11118 x 51—95.
JANIK (Jeannine), Vernon (Eure), 19-12-39. — 11118 x 51—95.
KAPPELLER (Marie), Casablanca (Maroc), 06-01-17. — 11117 x 51—95.
KUFFEL (Stanislas), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 02-10-32 — 1080 x 51—71.
KUFFEL (Lucie), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire). — 08-11-31. — 1080 x 51—71.
KUFFEL (Irène), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 11-08-42. — 1080 x 51—71.
KUFFEL (Bernard), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 02-12-47. — 1080 x 51—71.
KUFFEL (Thérèse), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 11-01-50. — 1080 x 51—71.
KUFFEL (Elisabeth), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 25-10-51. — 1080 x 51—71.
MONNE (Robert), Toulouse (Haute-Garonne), 16-11-19. — 1097 x 51—31.
ORTYNSKI (Jean), la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). — 27-03-38 — 19181 x 50—78.
PANEK (Jeanine), Neuville (Vienne), 27-06-36. — 11296 x 50—86.
PAWLOWICZ (Bernard), Thaumiers (Cher), 13-05-45. — 17615 x 50—18.
PELEGRIN (Georges), Arvieu (Aveyron), 02-06-50. — 11180 x 50—12.
PELEGRIN (Marcos), Arvieu (Aveyron), 12-06-19. — 11180 x 50—12.
PELEGRIN (Marie), Saint-Cirgue-de-la-Conte (Corrèze), 16-03-17. — 11180 x 50—12.
PINEDA (Jean), Tunis (Tunisie), 01-10-37. — 12799 x 51—75.
PODEMBSKI (Maurice), Toulouse (Haute-Garonne), 11-11-16. — 28157 x 16—55.
PODEMBSKI (Falga), Marrakech (Maroc), 26-09-13. — 28157 x 16—55.
PODEMBSKI (André), Verdun (Meuse), 11-03-19. — 28157 x 16—55.
PRATUCCI (Mafalda), Bastia (Corse), 06-03-12. — 33190 x 41—20.
ROOSEN (Jean), Jodoigne (Belgique), 15-05-31. — 19921 x 50—77.
ROOSEN (Raymond), Jodoigne (Belgique), 29-12-34. — 19921 x 50—77.
ROOSEN (Marie), Jodoigne (Belgique), 24-10-37. — 19921 x 50—77.
SALTIEL (Albert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 18-06-11. — 14026 x 51—75.
STEFANSKI (Bernard), Harmonville (Vosges), 18-01-11. — 2876 x 51—88.
STEFANSKI (Marie-Claude), Neufchâteau (Vosges), 23-07-46. — 2876 x 51—88.
SZCZUR (Marie), Charvieu (Isère), 17-10-28. — 18205 x 50—01.
SZCZUR (Nicole), Saint-Vulbas (Ain), 31-01-48. — 18205 x 50—01.
TERECH (Richard), Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais), 02-02-11. — 3289 x 51—62.
VALENTE (Humbert), Isola Vicentina (Italie), 17-12-31. — 21017 x 46—75.
VIDAL (Lucien), Casablanca (Maroc), 18-12-31. — 18165 x 51—95.
VIDAL (Jeannine), Casablanca (Maroc), 13-06-34. — 18165 x 51—95.
VIDAL (Roger), Casablanca (Maroc), 09-01-37. — 18165 x 51—95.
VIDAL (France), Casablanca (Maroc), 22-11-40. — 18165 x 51—95.
BILISKO (Marie-Th.), Ismailia (Egypte), 14-11-16. — 311 x 51—99.
BILISKO (Denise), Ismailia (Egypte), 08-03-18. — 311 x 51—99.
BILISKO (Yves), Ismailia (Egypte), 21-02-50. — 311 x 51—99.

Art. 1. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Décret du 18 mars 1952 complétant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 60 et 62 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 11 mai 1951 portant naturalisation;
Vu la loi du 3 avril 1950;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 11 mai 1951 (*Journal officiel* du 20 mai 1951) accordant la nationalité française au sieur Goldreich (Ignace), Minsk (Russie), 14-02-00 — 28781 x 16—75, est complété comme suit:
« GOLDREICH (Ignace) est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: GODRECHE (Ignace) ».

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le Président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 25 mars 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de résolution (n° 873) de M. Deliaune tendant à inviter le Gouvernement à accorder un deuxième quart de vin aux soldats. (N° 2816. — M. Seynat, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de résolution de M. Monin (n° 2603) tendant à inviter le Gouvernement à rechercher l'utilisation des alcools provenant de la partie excédentaire de la production viticole, cidricole et betteravière par des mesures susceptibles de diminuer certaines de nos importations. (N° 2912. — M. Monin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 2813) de M. Tourné et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 portant statut des combattants volontaires de la Résistance à seule fin de pouvoir continuer à délivrer aux futurs bénéficiaires la carte de combattant volontaire. (N° 2953 rectifié. — M. Tourné, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

PEREZ (Francisco), Tomonde (Espagne), 02-12-20. — 18650 x 50—75.

PERIN (Italo), Veggiano (Italie), 02-08-19. — 19497 x 51—96.

PERSICO, née AVOGADRO, San Giovanni Bianco, 31-12-19. — 19075 x 50-01.

PIETRZAK (Edouard), Szczypiorno (Pologne), 03-04-21. — 408 x 51—59.

PINEDA (Francesco), Pantellaria (Italie), 08-02-02. — 12799 x 51—75.

PISCHLER (Antoine), au Caire (Egypte), 02-04-29. — 20132 x 50—75.

PODEMBSKI (Sumer), Turek (Pologne), 05-02-07. — 28157 x 16—55.

PODEMBSKI, née LEVY, Safi (Maroc), 15-01-21. — 28157 x 16—55.

POMARES (Gerardo), Alicante (Espagne), 25-11-29. — 13019 x 51—91.

PONCET, née KEPA, Zegocina (Pologne), 13-05-04. — 306979 x 44—75.

POVEDA (Ange), Jalance (Espagne), 22-10-02. — 27619 x 33—13.

POVEDA, née MUNOZ, Gestalgar (Espagne), 04-08-07. — 27619 x 33—13.

PRATUCCI (Elie), Sambucca (Italie), 12-01-22. — 33190 x 44—20.

PRATUCCI, née BABBONI, Apuania (Italie), 27-06-26. — 33190 x 44—20.

RAMON (André), Crevillente (Espagne), 31-07-16 — 21778 x 50—66.

REGOLTA (Jean), San Felix de Quixols (Espagne), 28-08-28. — 1376 x 51—81.

RENNOIR (François), Jemmapes (Belgique), 03-01-08. — 15917 x 50—59.

RENOUS, née ALONZO, Novaliana (Espagne), 18-02-13. — 21687 x 43—15.

ROOSEN (Alfred), Roulers (Belgique), 22-01-01. — 19921 x 50—77.

ROOSEN (Henriette), Roulers (Flandre occidentale), 22-12-24. — 19910 x 50—77.

ROSSI (Carlo), Enego (Italie), 22-04-97. — 1130 x 51—69.

ROSSI, née FRANCESCATO, Enego (Italie), 11-12-03. — 1130 x 51—69.

ROSSO (Pierre), San Pietro Monterosso (Italie), 14-08-18. — 918 x 51—06.

ROSSO, née DURRANO, San Pietro Monterosso (Italie), 14-07-16. — 918 x 51—06.

ROTA (Giovanni), Caratte Lorio (Italie), 04-12-96. — 19072 x 50—75.

RYCHNER (Jacob), Sosnowiec (Pologne), 28-12-16 — 45763 x 36—87

SABATÉ (Pedro), Llessuy (Espagne), 19-06-13. — 22908 x 18—47.

SAGASTI (Felix), Mendavia (Espagne), 01-08-20. — 18031 x 50—33

SAGASTI, née GARCIA, Robleda (Espagne), 13-05-18. — 18081 x 50—33.

SALIS (François), Marseille (Bouches-du-Rhône), 14-01-29. — 13331 x 18—13.

SALTIEL, née ARDITTY, Salonique (Grèce), 11-02-15. — 15036 x 51—75.

SANTI (Liliane), Cantagallo (Italie), 10-03-21. — 9813 x 51—20.

SARCINELLI (Anselme), Spilimbergo (Italie), 19-04-01. — 43538 x 45—92.

SARCINELLI, née QUATTROCCHI, Poggioreale (Italie), 09-08-07. — 43538 x 45—92.

SARDO, née JANO, Palafrugell (Espagne), 17-02-13. — 19064 x 50—75.

SARDO (Agapito), Palafrugell (Espagne), 02-07-07 — 19064 x 50—75.

SARKANY (Jean), Darnozseli (Hongrie), 14-10-25. — 3146 x 51—62.

SARTI (Charles), Leggiuno Sangiano (Italie), 15-05-32. — 6645 x 51—51.

SCHONE (Wilhelm), Obernkirchen (Allemagne), 15-01-27. — 16907 x 50—92.

SCIACCA, née ITALIA, Bir Halima (Tunisie), 25-03-17. — 5019 x 50—96.

SCIACCA (Salvatore), Casablanca (Maroc), 02-01-22. — 19168 x 51—95.

SILAR (Ladislav), Horni Cerinna (Tchécoslovaquie), 25-05-01. — 4797 x 50—57.

SILIPO (Francesco), Nicotera (Italie), 27-02-00. — 15127 x 31—13.

SILIPO, née PINDILLI, Cosoleto (Italie), 12-02-02. — 15127 x 31—13.

SMELA (Michel), Konieczkowa (Pologne), 11-07-23. — 3270 x 51—59

SPIRAI (Désiré), Gyongyos (Hongrie), 28-02-89. — 54163 x 38—13.

SPORTOLARO (Tito), Assisi (Italie), 30-11-97. — 29153 x 38—54.

SPORTOLARO, née GENTILUCCI, Matelica (Italie), 19-12-05. — 29153 x 38—54.

STEFANSKI (Antoine), Gumowie (Pologne), 26-09-06. — 2876 x 51—88.

STEFANSKI, née SZYMANSKA Kanigowka (Pologne), 01-09-09. — 2876 x 51—88.

SZCZUR (Michal), Laszki (Ukraine), 23-07-03. — 18205 x 50—01.

SZCZUR, née WASYLKIW, Brzozdowce (Pologne), 09-07-11. — 18205 x 50—01.

TANGOULIS (Vassilios), Dikeli (Grèce), 15-05-93. — 76 x 51—75.

TANGOULIS, née BOUKLIS, Dikeli (Grèce), 15-05-99. — 76 x 51—75.

TELITZINE, née MAZANKO, Odessa (Russie), 23-03-98. — 11176 x 51—38.

TERECH, née SWORACKI, Wattenscheid (Allemagne), 13-01-18. — 3289 x 51—62.

TERECH (Wladyslaw), Gladbeck (Allemagne), 09-06-13. — 3289 x 51—62.

TESTI (Antonio), Pennabilli (Italie), 22-03-24. — 3268 x 51—55.

THAL (John), Libau (Lettonie), 14-10-01. — 27317 x 29—75.

TITONE (Jeanne), Tunis (Tunisie), 08-10-00. — 19091 x 51—96.

TONIUTTI (Livo), Ragognan (Italie), 30-07-10. — 8358 x 51—69.

VALENTE, née NICOLAZZO, Isola Vicentina (Italie), 06-10-05. — 24017 x 16—75.

VALENZA (Carmele), Tunis (Tunisie), 09-06-25. — 19504 x 51—96.

VAN LIEFERINGHEN (Gaston), Marcq (Belgique), 18-01-26. — 19458 x 51—77.

VAN LIEFERINGHEN (Gaston), Marcq (Belgique), 11-10-00. — 19456 x 50—77.

VAN LIEFERINGHEN, née LEQUEUE, Marcq (Belgique), 13-03-05. — 19456 x 50—77.

VANNOOTE (Edmond), Besclare (Belgique), 16-11-96. — 17301 x 50—80.

VANNOOTE, née FENAUX, Moen (Belgique), 05-07-97. — 17301 x 50—80.

VENTURA, née DI MARTINO, Ferryville (Tunisie), 07-03-22. — 19787 x 51—96.

VENTURI (Venus), Malinella (Italie), 15-10-24. — 3038 x 51—34.

VERMEL (Court), Neustadt-sur-la-Hardt (Allemagne), 22-10-04. — 4546 x 34—13.

VILLARI (Raymond), Alger, 15-10-06. — 65362 x 28—91.

VIUDEZ (Miguel), Oujda (Maroc), 12-10-12. — 18090 x 51—95.

VIUDEZ, née SANCHEZ, Melilla (Espagne), 02-09-16. — 18090 x 51—95.

WARFMAN (Sznejer), Dokszyce (Pologne), 07-01-08. — 24966 x 32—75.

WOJCIECHOWSKI (Czeslaw), Dobrojewo (Pologne), 23-06-30. — 1597 x 51—57.

WROBLEWSKI (Wanda), Darkeln (Allemagne), 30-09-24. — 7210 x 51—59.

YOUDOWITZ (Isaac), Kiero (Russie), 10-02-04. — 28275 x 18—75.

ZARSKYJ (Jean), Belz (Pologne), 04-06-05. — 14522 x 18—30.

ZARSKYJ, née SKOWRONSKA, Ladek (Pologne), 23-08-13. — 14522 x 18—30.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

ESCRIBA, née TAILLADES, Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), 26-01-95. — 7159 x 51—34.

FANNI, née CHARROL, Ajaccio (Corse), 22-09-98. — 811 x 51—20.

FONT, née ABGRALL, Lampaul Guimiliau (Finistère), 30-05-96. — 24302 x 39—50.

KONTOVRAKIS, née AVRANDINIS, Tripoli d'Afrique, 30-11-15. — 3870 x 51—96.

LEIRAS, née WAGET, Itancourt (Aisne), 15-03-05. — 3078 x 51—62.

MATARIN, née FARABONI, Arzew (Algérie), 10-09-99. — 28288 x 70—92.

MOCCAFICO, née MONTMAYEUL, Grenoble (Isère), 30-01-85. — 21317 x 50—75.

PALMER, née RIVET, Merlimont (Pas-de-Calais), 04-04-98. — 3089 x 51—59.

ROOSEN, née LEVAVASSEUR, Ussy (Calvados), 13-09-01. — 19921 x 50—77

ROSIER, née GUEGADEN, Pont-l'Abbé (Finistère), 11-05-03. — 1852 x 50—75.

ROTA, née CABY, Lille (Nord), 25-05-02. — 19072 x 50—75.

VIDAL, née SOLA, Oran, 24-10-00. — 18465 x 51—95.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ABDUL (Abdalla), Marseille (Bouches-du-Rhône), 19-10-46. — 609 x 19—13.

ABDUL (René), Marseille (Bouches-du-Rhône), 08-04-44. — 609 x 19—13.

ALLANE (Alcée), Saint-Benoit (Réunion), 26-01-31. — 1797 × 18—98.
ALLANE (Fernand), Saint-Benoit (Réunion), 03-10-35. — 1797 × 18—98.
ALLANE (Yolande), Saint-Benoit (Réunion), 19-09-37. — 1797 × 18—98.
ALLANE Louis), Saint-Benoit (Réunion), 15-03-39. — 1797 × 18—98.
ALLANE (Raymond), Saint-Benoit (Réunion), 05-01-41. — 1797 × 18—98.
ALLANE (Anne), Saint-Benoit (Réunion), 22-08-42. — 1797 × 18—98.
ALLANE (Michel), Saint-Benoit (Réunion), 31-08-40. — 1797 × 18—98.
ARBUTINA (Georges), Cressanges (Allier), 09-01-12. — 2987 × 51—03.
BROCH (Camille), Craincourt (Moselle), 21-09-33. — 3207 × 51—57.
CANO (Alphonse (Paris), 20-03-31. — 21931 × 51—78.
CANO (Donisio), Rambouillet (Seine-et-Oise), 05-09-33. — 21931 × 51—78.
CANO (François), Versailles (Seine-et-Oise), 28-10-36. — 21931 × 51—78.
CICHE (Norma), Suresnes (Seine), 22-08-39. — 11616 × 51—78.
CICHE (Nicole), Hamman Lif (Tunisie), 11-02-43. — 11616 × 51—78.
CREMONESE (Nicole), Paris, 18-03-50. — 15281 × 50—75.
DE ROVERE (Linda), Tunis (Tunisie), 22-05-36. — 19537 × 51—96.
DE ROVERE (Lucien), Tunis (Tunisie), 21-02-40. — 19537 × 51—96.
DE ROVERE (Marie), Tunis (Tunisie), 30-06-45. — 19537 × 51—96.
DELLALI (Geneviève), Rabat (Maroc), 05-01-41 — 32318 × 11—95. —
DELLALI (Jocelyne), Rabat (Maroc), 19-08-41. — 32318 × 11—95.
DELLALI (Gerard), Rabat (Maroc), 19-09-48. — 32318 × 11—95.
EL MOUHED MOUNIR, Gegou (Soudan), 10-03-49. — 22112 × 50—98.
EL MOUHED SCANDAR, Gegou (Soudan), 09-06-50. — 22112 × 50—98.
FRANCATO (Joseph), Tart-le-Bas (Côte-d'Or), 13-08-31. — 3036 × 51—21.
JANIK (Joseph), Mor Piseck (Tchécoslovaquie), 29-07-16. — 11118 × 51—95.
JANIK (Jeannine), Vernon (Eure), 19-12-39. — 11118 × 51—95.
KAPPELLER (Marie), Casablanca (Maroc), 06-01-47. — 11117 × 51—95.
KUFFEL (Stanislas), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 02-10-32 — 1080 × 51—71.
KUFFEL (Lucie), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire). — 08-11-31. — 1080 × 51—71.
KUFFEL (Irène), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 14-08-42. — 1080 × 51—71.
KUFFEL (Bernard), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 02-12-47. — 1080 × 51—71.
KUFFEL (Thérèse), Montceau-lés-Mines (Saône-et-Loire), 14-01-50. — 1080 × 51—71.
KUFFEL (Elisabeth), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 25-10-51. — 1080 × 51—71.
MONNE (Robert), Toulouse (Haute-Garonne), 16-11-19. — 1097 × 51—31.
ORTYNSKI (Jean), la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). — 27-03-38 — 19181 × 50—78.
PANEK (Jeanine), Neuville (Vienne), 27-06-36. — 11296 × 50—86.
PAWLOWICZ (Bernard), Thaumiers (Cher), 13-05-15. — 17615 × 50—18.
PELEGRIN (Georges), Arvieu (Aveyron), 02-06-50. — 11180 × 50—12.
PELEGRIN (Marcos), Arvieu (Aveyron), 12-06-49. — 11180 × 50—12.
PELEGRIN (Marie), Saint-Cirgue-de-la-Conte (Corrèze), 16-03-47. — 11180 × 50—12.
PINEDA (Jean), Tunis (Tunisie), 01-10-37. — 12799 × 51—75.
PODEMBSKI (Maurice), Toulouse (Haute-Garonne), 11-11-46. — 28157 × 16—55.
PODEMBSKI (Faiga), Marrakech (Maroc), 26-09-13. — 28157 × 16—55.
PODEMBSKI (André), Verdun (Meuse), 11-03-19. — 28157 × 16—55.
PRATUCCI (Mafalda), Bastia (Corse), 06-03-12. — 33190 × 44—20.
ROOSEN (Jean), Jodoigne (Belgique), 15-05-31. — 19921 × 50—77.
ROOSEN (Raymond), Jodoigne (Belgique), 29-12-31. — 19921 × 50—77.
ROOSEN (Marie), Jodoigne (Belgique), 24-10-37. — 19921 × 50—77.
SALTIEL (Albert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 18-06-41. — 14026 × 51—75.
STEFANSKI (Bernard), Harmonville (Vosges), 18-01-41. — 2876 × 51—88.
STEFANSKI (Marie-Claude), Neufchâteau (Vosges), 23-07-46. — 2876 × 51—88.
SZCZUR (Marie), Charvieu (Isère), 17-10-38. — 18205 × 50—01.
SZCZUR (Nicole), Saint-Vulbas (Ain), 31-01-48. — 18205 × 50—01.
TERECH (Richard), Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais), 03-02-41. — 3389 × 51—62.
VALENTE (Humbert), Isola Vicentina (Italie), 17-12-31. — 21017 × 46—75.
VIDAL (Lucien), Casablanca (Maroc), 18-12-31. — 18165 × 51—95.
VIDAL (Jeannine), Casablanca (Maroc), 13-06-34. — 18165 × 51—95.
VIDAL (Roger), Casablanca (Maroc), 09-01-37. — 18165 × 51—95.
VIDAL (France), Casablanca (Maroc), 22-11-40. — 18165 × 51—95.
BILISKO (Marie-Th.), Ismailia (Egypte), 11-11-46. — 311 × 51—99.
BILISKO (Denise), Ismailia (Egypte), 08-03-48. — 311 × 51—99.
BILISKO (Yves), Ismailia (Egypte), 21-02-50. — 311 × 51—99.

Art. 1. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Décret du 18 mars 1952 complétant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 60 et 62 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 11 mai 1951 portant naturalisation;
Vu la loi du 3 avril 1950;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 11 mai 1951 (*Journal officiel* du 20 mai 1951) accordant la nationalité française au sieur Goldreich (Ignace), Minsk (Russie), 11-02-00 — 28781 × 18—75, est complété comme suit:
« GOLDREICH (Ignace) est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir: GODRECHE (Ignace) ».

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 mars 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le Président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 25 mars 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote de la proposition de résolution (n° 873) de M. Deliaune tendant à inviter le Gouvernement à accorder un deuxième quart de vin aux soldats. (N° 2816. — M. Seynat, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de résolution de M. Monin (n° 2603) tendant à inviter le Gouvernement à rechercher l'utilisation des alcools provenant de la partie excédentaire de la production viticole, cidricole et betteravière par des mesures susceptibles de diminuer certaines de nos importations. (N° 2912. — M. Monin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 2813) de M. Tourné et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 portant statut des combattants volontaires de la Résistance à seule fin de pouvoir continuer à délivrer aux futurs bénéficiaires la carte de combattant volontaire. (N° 2953 rectifié. — M. Tourné, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi tendant à modifier la législation sur le remembrement. (N°s 498 rect fié 2773. — M. Elain, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote du projet de loi rendant applicables dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo les dispositions des lois, du 11 avril 1916 et du 22 septembre 1918 modifiant l'article 412 du code pénal, relatif aux entraves apportées à la liberté des enchères. (N° 1161. — M. Ninine, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote du projet de loi adaptant dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo les lois des 24 mai 1946 et 25 septembre 1948 modifiant les taux des amendes pénales. (N° 1896. — M. Ninine, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote du projet de loi (n° 1798) tendant à rendre applicable dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun la loi du 20 mars 1951 complétant les articles 639 et 640 du code d'instruction criminelle. (N° 2197. — M. Ninine, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Vote du projet de loi (n° 1797) relatif à l'extension dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo de la loi du 30 mai 1950 instituant un article 320 *bis* et modifiant l'article 431 du code pénal. (N° 2199. — M. Ninine, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

10. — Vote du projet de loi (n° 1344) tendant à modifier l'article 253 et à rétablir l'article 394 du code d'instruction criminelle applicable en Afrique occidentale française et au Togo. (N° 2751. — M. July, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

11. — Vote du projet de loi (n° 2241) relatif à la transcription en Indochine des jugements, arrêts et actes en matière d'état civil. (N° 2753. — M. Ninine, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

12. — Vote de la proposition de résolution (n° 2192) de M. Duveau tendant à inviter le Gouvernement à désigner des représentants de la production rizicole d'outre-mer pour faire partie de la commission interministérielle instituée par l'arrêté du 12 janvier 1952 relatif aux encouragements à la production métropolitaine du riz. (N° 2870. — M. Duveau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

13. — Vote du projet de loi (n° 1340) autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 96 concernant les bureaux de placement payants. (N° 2788. — M. Gazier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

14. — Discussion des propositions de résolution: 1° de M. Jacques Bardoux (n° 91) tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale; 2° de M. Jean-Paul Palewski et plusieurs de ses collègues (n° 123) tendant à modifier et à compléter le règlement de l'Assemblée nationale; 3° de M. Lecourt et plusieurs de ses collègues (n° 240) tendant à modifier les méthodes de travail et le règlement de l'Assemblée; 4° de M. Jean-Moreau et plusieurs de ses collègues (n° 261) tendant au rétablissement de la commission de l'aéronautique; 5° de M. Delachenal (n° 275) tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale; 6° de M. Emile Hugues et plusieurs de ses collègues (n° 309) tendant à modifier, pour la commission des finances, les dispositions de l'article 15 du règlement de l'Assemblée nationale relatives à la suppléance dans les commissions; 7° de M. Minjoz (n° 355) tendant à modifier les articles 15 et 68 du règlement en vue de déterminer les conditions de dépôt et de discussion des motions; 8° de M. Minjoz (n° 356) tendant à modifier les articles 16 et 19 du règlement, en vue d'harmoniser et codifier les procédures de nominations personnelles; 9° de M. Félix Gouin et plusieurs de ses collègues (n° 391) tendant à modifier le règlement de l'Assemblée nationale de façon à assurer le respect de la discipline nécessaire à la dignité des débats de l'Assemblée nationale; 10° de M. Defos du Rau (n° 410) tendant à la suppression de la section C du chapitre XI (art. 61 à 67) du règlement de l'Assemblée nationale; 11° de M. Defos du Rau et plusieurs de ses collègues (n° 916) tendant à la suppression de l'alinéa 6 de l'article 5 et de l'article 83 du règlement de l'Assemblée nationale qui établissent et règlent le scrutin public à la tribune; 12° de M. Vendroux et plusieurs de ses collègues (n° 1151) tendant à modifier l'article 83 du règlement de l'Assemblée nationale; 13° de M. Defos du Rau et plusieurs de ses collègues (n° 1151) tendant à modifier les dispositions de l'article 66 du règlement de l'Assemblée nationale; 14° de M. Delachenal (n° 2086) tendant à modifier l'article 15 du règlement. (N° 2942. — M. Minjoz, rapporteur.)

15. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale dans sa première législature, portant modification des articles 18 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (N°s 1962-2463. — M. René Schmitt, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi de MM. Francis Leenhardt et Minjoz tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires. (N° 869. — M. Wagner, rapporteur.)

17. — Discussion de la proposition de loi (n° 585) de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants. (N° 1992. — M. Commentry, rapporteur.)

18. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux. (N°s 925-2659-2984. — M. Jean Nenon, rapporteur.)

19. — Discussion des propositions de loi: 1° de MM. Jean-Paul David (n° 139) tendant à modifier les dispositions de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 portant revision des rentes viagères constituées entre particuliers; 2° de M. Gaillard (n° 163) tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers; 3° de MM. Defos du Rau et Siefridt (n° 386) tendant à compléter les dispositions des lois n° 49-420 du 25 mars 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951 portant revision et majoration de certaines rentes viagères; 4° de MM. Defos du Rau, Garet et Siefridt (n° 411) tendant à compléter l'article 4 de la loi du 25 mars 1949 sur la revision des rentes viagères entre particuliers; 5° de M. Estradère et plusieurs de ses collègues (n° 508) tendant à introduire le principe de l'échelle mobile en faveur des rentes viagères; 6° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 621) tendant à revaloriser les rentes viagères souscrites auprès des institutions de prévoyance ou de sécurité sociale prévues par l'article 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945; 7° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 624) modifiant le taux et les conditions de revalorisation des rentes viagères; 8° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1217) tendant à revaloriser les rentes viagères visées par les lois n° 48-777 du 4 mai 1948, n° 49-420 du 25 mars 1949, n° 49-1098 du 2 août 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951; 9° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1197) tendant à revaloriser les rentes viagères versées par les personnes morales en tant que charge accessoire d'un legs; 10° de M. Médecin (n° 1551) tendant à interpréter la loi du 2 août 1949 en ce qui concerne les contrats dits « de capital à prime unique » (dispositions concernant les rentes viagères constituées entre particuliers). (N°s 2350-2968. — M. Maurice Grimaud, rapporteur.)

20. — Discussion de la proposition de loi (n° 211) de M. Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et à compléter la loi n° 46-1181 du 14 mai 1946 relative à l'attribution de prêts d'installation du crédit agricole mutuel aux jeunes ménages agriculteurs. (N° 1782. — M. Billat, rapporteur.)

21. — Discussion de la proposition de loi (n° 1021) de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 35 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée relatif à la conversion du métayage en fermage. (N° 1032. — M. Lamarque-Cando, rapporteur.)

22. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Tanguy Prigent et plusieurs de ses collègues (n° 576) tendant à modifier l'ordonnance du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage et du métayage, modifiée par les lois du 13 avril 1946 et du 31 décembre 1948; 2° de M. Charpentier et plusieurs de ses collègues (n° 913) tendant à modifier l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 portant statut du fermage et du métayage. (N° 1033. — M. Lamarque-Cando, rapporteur.)

23. — Discussion de la proposition de résolution (n° 350) de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à modifier la décision du 19 juillet 1950 du ministère de l'agriculture relative au mode d'attribution de la prime exceptionnelle de soutien de la culture de l'olivier; 1° en ouvrant de nouveaux délais pour les déclarations de culture; 2° en supprimant l'abattement pour les vingt-cinq premiers pieds d'oliviers et en payant la prime à compter du premier olivier. (N° 2660. — M. Lucien Lambert, rapporteur.)

24. — Discussion de la proposition de loi (n° 374) de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à porter les taux des primes d'encouragement à la culture de l'olivier à 50 F pour les oliviers régénérés et à 150 F par pied d'olivier nouvellement planté. (N° 2661. — M. Lucien Lambert, rapporteur.)

25. — Discussion de la proposition de loi (n° 930) de M. Triboulet et plusieurs de ses collègues tendant à indemniser les commerçants, industriels ou artisans de la perte de leur droit au bail des immeubles ou locaux dans lesquels ils exploitaient leur fonds lorsque ces immeubles ou locaux ont été détruits par suite de faits de guerre. (N° 2365. — M. Emile Halbout, rapporteur.)

26. — Discussion de la proposition de loi (n° 1129) de M. Bissol et plusieurs de ses collègues portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans les départements d'outre-mer. (N° 1971. — M. Boutbien, rapporteur.)

27. — Discussion de la proposition de loi de MM. Dominjon, Grimaud et Jean Cayeux tendant à modifier l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse. (N° 1083. — M. Jean Cayeux, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 26 mars 1952, à quinze heures (local de la commission n° 233).

I. — Vote sur le rapport de M. Catrice sur le projet de loi (n° 1818) relatif à la ratification: 1° d'une convention sur la nomenclature des tarifs douaniers; 2° d'une convention sur la valeur en douane; 3° d'une convention portant création d'un conseil de coopération douanière; 4° d'un protocole relatif au groupe d'études pour l'union douanière européenne.

II. — Communication de Mme Poinso-Chapuis sur son rapport concernant le rapport repris et la proposition de loi (n°s 496 et 2151) de M. Vallon tendant au contrôle et à la réglementation des ententes professionnelles.

III. — Rapport de M. Plantevin sur le projet de loi et la lettre rectificative (n°s 1304 et 2693) tendant à interdire les procédés de vente dits « à la boule de neige ».

IV. — Rapport de M. Georges sur la proposition de résolution (n° 2380) de M. Lemaire relative à l'octroi d'un prêt de l'Export-Import Bank et d'une allocation en dollars pour l'achat de coton brut aux Etats-Unis d'Amérique.

V. — Rapport de M. Alphonse Denis sur la proposition de résolution (n° 2485) de M. Jacques Duclos tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour obtenir la baisse des prix.

VI. — Rapport de M. André Hugues sur le projet de loi (n° 2191) tendant à la ratification de l'accord franco-cubain du 17 janvier 1951 sur la propriété industrielle.

VII. — Nomination de rapporteurs pour:

Les projets de loi (n°s 2083, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090 et 2091) tendant à la ratification de décisions douanières concernant les territoires de l'Afrique occidentale française, du Cameroun, l'Afrique équatoriale française et les Etablissements français de l'Océanie;

La proposition de loi (n° 2354) de M. Frédéric-Dupont tendant à créer le statut des droguistes et droguistes marchands de couleurs

---

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 26 mars 1952 (local du 6e bureau):

1° A quinze heures.

I. — Communication du président (informations diplomatiques).

II. — Rapport de M. Billotte sur le projet de loi (n° 2670) relatif à la ratification de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de leurs forces.

III. — Rapport de M. Gérard Jaquet sur les propositions de résolution de M. Bichet et de M. Boutbien (n°s 1158 et 1163) relatives à l'adoption d'une langue vivante de communication universelle.

2° A seize heures.

Audition de M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères, sur les affaires de Tunisie.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 26 mars 1952, à quinze heures (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 2900) de M. Lenormand (lutte contre la fièvre aphteuse);

La proposition de résolution (n° 2918) de M. Waldeck Rochet (extension de la détaxe sur les carburants agricoles à tous les moteurs);

La proposition de résolution (n° 2919) de M. Lambert (importations de laine);

La proposition de résolution (n° 2921) de M. Lambert (interdiction d'importer de l'huile d'olive);

La proposition de loi (n° 2922) de M. Lambert (plan de garantie de prix pour la culture de l'olive);

La proposition de loi (n° 2972) de M. Barthélemy (protection de l'appellation d'origine fromage de Comté ou de Beaufort);

La proposition de résolution (n° 2976) de M. Waldeck Rochet (baisse de 2% p. 100 sur les produits nécessaires à l'agriculture).

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 657) de M. Temple (indemnité pour emploi de prisonniers de guerre);

La proposition de loi (n° 2569) de M. Soustelle (mauvais traitements à l'égard des animaux);

La proposition de loi (n° 2615) de M. Kauffmann (expropriation de terrains pour la défense nationale);

La proposition de loi (n° 2673) de M. Deixonne (nationalisation de l'école des métiers de la meunerie).

III. — Rapport de M. Laborbe sur sa proposition de loi (n° 1717) (calamités agricoles).

IV. — Rapport de M. Castera sur la proposition de loi (n° 1655) de M. Mouton (exonération du permis de pêche en faveur des grands invalides).

V. — Rapport de M. Loustau sur sa proposition de loi (n° 567) (réforme de l'O.N.I.C.).

VI. — Rapport de M. Verneuil sur la proposition de loi (n° 533) de M. Daladier (réforme de l'O.N.I.C.).

La commission des boissons se réunira le mercredi 26 mars 1952, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 2917) de M. Delachenal (bouilleurs de cru).

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Seynat sur les propositions de loi (n°s 272 et 948) de M. Liquard et de M. Viatte (utilisation du ferro-cyanure de potassium).

III. — Rapport de M. Gourdon sur la proposition de loi (n° 2711) de M. Jean Léon (article 331 du code du vin).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 26 mars 1952, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 2905) de M. Joinville tendant à garantir aux officiers qui font l'objet d'une décision les plaçant dans l'une des positions de non activité, le respect des droits que leur reconnaît la Constitution.

II. — Examen d'une demande de changement de compétence.

III. — Rapport de M. Triboulet sur l'avis (n° 2838) du Conseil de la République concernant la proposition de loi relative à la reconstruction du monument commémoratif du général Mangin.

IV. — Rapport de M. Triboulet sur la proposition de loi (n° 2625) de M. Armengaud, sénateur, tendant à compléter la loi du 20 novembre 1950 sur la durée du service militaire par des dispositions concernant les citoyens étrangers résidant temporairement en France.

V. — Rapport de M. Christiaens sur les propositions de loi (n°s 824 et 2152) de M. Billat relatives aux allocations aux militaires soutiens de famille.

VI. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 26 mars 1952 à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Rapport de M. Thibault sur la proposition de loi (n° 412) de MM. Gosset, Thibault et Solinhac relative aux anciens instituteurs des houillères intégrés dans les cadres de l'enseignement public.

II. — Rapport de M. Raingeard sur le projet de loi (n° 2057) autorisant le transfert des cendres de Louis Braille au Panthéon.

III. — Audition de M. André Marie, ministre de l'éducation nationale, sur la question de fixation de la date des vacances scolaires.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 2795) de M. Jean-Paul Palewski (patrimoine artistique et historique de la France);

La proposition de résolution (n° 2855) de M. Boutrellot (création de 2.000 postes de professeurs agrégés et certifiés);

La proposition de loi (n° 2878) de M. Deixonne (service de santé scolaire et universitaire);

La proposition de loi (n° 2906) de M. Signor (effectif supplémentaire de 600 élèves maîtres et élèves maîtresses);

La proposition de résolution (n° 2907) de M. Signor (économies des divers ordres d'enseignement);

La proposition de loi (n° 2915) de M. Signor (indemnité de résidence aux élèves maîtres et élèves maîtresses);

La proposition de loi (n° 2955) de M. Alfred Coste-Floret (prolongation de limite d'âge pour les étudiants éprouvés par les circonstances de guerre).

V. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 26 mars 1952 à onze heures (local de la commission n° 249):

I. — Eventuellement, rapport supplémentaire de M. Cayeux sur le rapport repris (n° 1083) tendant à modifier l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse.

II. — Examen de l'avis de la commission de la justice et de législation sur le rapport repris (n° 471) relatif à la prophylaxie de l'alcoolisme.

III. — Rapport de M. Barrot sur la proposition de loi (n° 2628) de M. Guinson tendant à modifier les articles 33 et 34 de la loi du 21 décembre 1941, relatifs aux hôpitaux et hospices publics et repris dans l'article 1er du décret n° 51-1218 du 19 octobre 1951.

IV. — Rapport de M. Barrier sur la proposition de résolution (n° 580) de M. Ségelle tendant à réglementer la profession des visiteurs médicaux.

V. — Rapport de M. Barrier sur la proposition de résolution (n° 2162) de M. Mazuez tendant à accorder à certains préparateurs en pharmacie, anciennement qualifiés, le bénéfice de l'article 5 de la loi n° 46-650 du 8 avril 1946 relatif à l'exercice de la profession d'infirmier.

VI. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 26 mars 1952 à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2908) de M. Coudray modifiant l'article 10 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 2897) de Mme Rabaté tendant à interdire la vente d'immeubles par appartements;

La proposition de loi (n° 2961) de Mme Rabaté tendant à surseoir à toute augmentation de loyer tant que n'auront pas été revalorisés les salaires;

La proposition de loi (n° 2973) de Mme Rabaté tendant à accorder le maintien dans les lieux aux locataires en hôtels et meublés;

Le projet de loi (n° 2711) modifiant l'article 5 du code d'instruction criminelle;

La proposition de loi (n° 2631) de M. Tourné tendant à accorder l'amnistie aux résistants.

II. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 920) de M. Triboulet tendant à indemniser les commerçants de la perte de leur droit au bail des immeubles détruits par faits de guerre;

La proposition de loi (n° 191) de M. Moisan relative aux jardins ouvriers;

La proposition de loi (n° 734) de Mme Devaud, sénateur, sur la protection des mères de famille abandonnées.

III. — Suite du rapport de M. Duveau sur les propositions de loi (nos 165, 507, 553 et 715) de M. Louis Rollin, de M. Isorni, de M. Peyte, et de M. Debû-Bridel, sénateur, relatives à l'amnistie, à l'indignité nationale, aux inéligibilités et à l'épuration administrative.

IV. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le rapport repris (n° 323) relatif aux ventes d'immeubles par appartements.

V. — Rapport de M. Grousseaud sur l'avis (n° 1101) du Conseil de la République concernant le projet de loi relatif à la répression des crimes et délits commis contre les enfants.

VI. — Rapport de M. Grousseaud sur la proposition de loi (n° 450) de M. Delalande, sénateur, portant modification de la loi du 19 avril 1898 sur la répression des attentats commis contre les enfants.

VII. — Rapport de M. Lacaze sur l'avis (n° 1025) du Conseil de la République concernant la proposition de loi modifiant la loi du 21 avril 1815 sur les irrigations et étendant le bénéfice de ses dispositions aux adductions d'eau potable.

VIII. — Avis de M. de Félice sur le rapport (n° 1033) de M. Lamarque-Cando concernant les propositions de loi de M. Tanguy Prigent et de M. Charpentier tendant à modifier l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage et du métayage.

IX. — Suite du rapport de M. Wasmer sur le rapport repris et la proposition de loi (nos 67 et 54) de M. Bardoux relatifs aux conseils de préfectures.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 26 mars 1952, à quatorze heures trente (local de la commission n° 220):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 2 39) de M. Louis Michaud tendant à la remise en état de l'écluse du bassin à flots du port des Sables-d'Olonne;

La proposition de loi (n° 2824) de M. Brusset tendant à faciliter l'expansion de la conchyliculture par l'accélération de la procédure d'instruction des demandes d'autorisations d'établissements de pêche et l'exonération de toute charge financière.

II. — Rapport de M. René Schmitt sur le projet de loi (n° 1911) ratifiant la convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest.

III. — Nomination de dix membres de la sous-commission mixte des ports.

IV. — Questions diverses.

La commission de la presse se réunira le mercredi 26 mars 1952, à dix heures trente (local de la commission n° 230):

Audition des représentants de la société professionnelle des papiers de presse sur la question du papier journal (approvisionnement et prix).

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 26 mars 1952, à dix heures (local de la commission n° 261):

I. — Rapport de M. Deixonne sur sa proposition de loi (n° 2891) tendant à reviser la législation sur les élections professionnelles dans les mines.

II. — Rapport de M. Mahiez sur les propositions de loi (nos 72 et 1910) relatives à la création d'un comité national de l'or.

III. — Rapport de M. Roucaute sur la proposition de loi (n° 1765) de M. Henri Martel tendant à modifier les dispositions de l'article 170 du décret du 27 novembre 1946 sur les pensions des mineurs.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2979) de M. Henri Meck tendant à augmenter de 20 p. 100 le montant des prestations servies par la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines;

La proposition de loi (n° 2893) de M. Jules-Julien tendant à la revision du mode d'indemnisation des porteurs de titres des sociétés de l'électricité et du gaz;

La proposition de résolution (n° 2619) de M. Catrice relative aux travaux de reconstruction effectuée par les mineurs après la guerre de 1939-1945.

V. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 2603) de M. Monin relative à l'utilisation de l'alcool.

VI. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 26 mars 1952, à dix heures (local de la commission n° 208):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2946) de M. Brault tendant à porter le coefficient servant au calcul des dommages mobiliers de 17 à 25;

La proposition de résolution (n° 2965) de M. Midol relative à l'indemnisation des sinistrés immobiliers.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Triboulet sur le projet de loi (n° 1411) tendant à modifier l'ordonnance du 10 avril 1945 sur les travaux préliminaires à la reconstruction.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. René Schmitt sur les propositions de loi (nos 71, 361, 400, 522, 748, 752, 1379, 1820 et 2129) tendant à modifier la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

IV. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 27 mars 1952, à dix heures (local de la commission n° 219):

I. — Examen de pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 2977) de MM. Vendroux et Charret tendant à la désignation d'une commission d'enquête en vue d'étudier les conditions dans lesquelles ont été assurées la sauvegarde de l'existence matérielle et professionnelle et la continuité de la vie familiale et traditionnelle des habitants de Tignes;

La proposition de loi (n° 660) de M. Coudert tendant à modifier l'article 10 de la loi du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française.

III. — Echange de vues sur la revision de la Constitution.

IV. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 2113) modifiant le décret organique du 2 février 1852 sur les élections.

V. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 26 mars 1952 à quinze heures (local de la commission n° 251).

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2913) de M. Duveau tendant à modifier l'article 8 de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, et les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 2491) de M. Maurice Lenormand relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances;

La proposition de loi (n° 2919) de M. Duveau relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances;

Le projet de loi (n° 2667) prorogeant le mandat des membres du conseil général de la Nouvelle-Calédonie;

La proposition de loi (n° 1381) de M. Lassalle-Séré, sénateur, relative à la réglementation de l'importation, fabrication, détention, mise en circulation en vue de la vente, mise en vente ou cession gratuite des boissons alcooliques dans les établissements français de l'Océanie;

Le projet de loi (n° 1101) ayant pour objet, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, la répression de l'ivresse publique, la police des débits de boisson et l'aggravation des peines encourues par certains délinquants en état d'ivresse;

Le projet de loi (n° 1620) relatif à la fabrication, à l'importation, à la vente et à la consommation des boissons alcooliques en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo;

Le projet de loi (n° 1621) habilitant les chefs des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, le Cameroun et le Togo, à imposer un contingent d'importations de boissons alcooliques et à prohiber l'importation des boissons jugées nocives.

II. — Avis sur la proposition de loi (nos 273 et 3003) de M. Caillavet tendant à abroger les dispositions de la loi du 27 août 1947 modifiant l'article 10 de la loi du 27 septembre 1946 concernant le renouvellement des membres de l'assemblée de l'Union française élus par les représentants de l'Assemblée nationale.

III. — Rapport supplémentaire de M. Duveau sur le projet et la proposition de loi (nos 1318, 1076 et 1875) réprimant à Madagascar et dépendances les vols de certains produits du sol pendant dans les plantations.

IV. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 26 mars 1952 à seize heures et, éventuellement, à vingt et une heures (local de la commission n° 261):

I — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2823) de M. Pleven (retraites du personnel des entreprises);

La proposition de loi (n° 2871) de M. Gabriel Paul (prime de transport aux apprentis);

La proposition de résolution (n° 2898) de M. Mora (chômeurs de Biarritz).

II — Rapport de M. Coutant sur le projet de loi (nos 2190 et 2899) relatif à l'échelle mobile du salaire minimum garanti.

III. — Avis de M. Viatte sur le rapport repris (n° 1083) relatif à la lutte antituberculeuse.

IV. — Rapport de M. Henri Meck sur sa proposition de résolution (n° 911) relative au financement des régimes de sécurité sociale.

V. — Suite du rapport de M. Viatte sur le rapport repris (n° 479) relatif à l'allocation de vieillesse.

VI. — Suite du rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris et les propositions de loi (nos 138, 210, 318 rectifié, 1871, 2095 et 2719) de M. Sion, de M. Besset, de M. Henri Meck, de M. Huel et de M. Minjoz concernant les rentes d'accidents de travail.

VII. — Rapport de M. Couinaud sur le projet de loi (n° 1190) relatif à la mutualité.

VIII. — Rapport de Mme Francine Lefebvre sur la proposition de loi (n° 2647) de M. Moisan relative aux jardins familiaux.

IX. — Rapport de M. Linet sur la proposition de loi (n° 1815) de M. Joseph Dumas relative aux allocations familiales des travailleurs marocains et tunisiens.

X. — Suite du rapport de M. Linet sur la proposition de loi (n° 154) de M. Raymond Guyot concernant les chauffeurs de taxis propriétaires de leur véhicule.

XI. — Rapport de M. Ségelle sur la proposition de loi (n° 135 rectifié) de M. Soustelle concernant l'association capital travail.

XII. — Rapport d'information de M. Bouxom sur les prestations familiales.

XIII. — Questions diverses.

La commission de la Côte d'Ivoire se réunira le mercredi 26 mars 1952 à dix-sept heures (local de la commission n° 251):

Echange de vues sur l'état des travaux de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 25 mars 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires. (Nos 817, année 1951, et 63, année 1952. — M. Carcassonne, rapporteur; et n° 61, année 1952. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; et n° 61, année 1952. — Avis de la commission des finances. — M. Jean Maroger, rapporteur; et n° 101, année 1952. — Avis de la commission de la défense nationale. — M. de Maupeou, rapporteur; et n° 102, année 1952. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Longchambon, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 26 mars 1952, à dix heures (local n° 274):

I. — Audition de M. Sauvy, directeur de l'Institut national d'études démographiques, sur les problèmes de population dans leurs rapports avec l'économie.

II. — Questions diverses.

La commission des boissons se réunira le mercredi 26 mars 1952, à quinze heures (local n° 215, salle Jules-Méline):

I. — Audition de M. Roanieu, secrétaire général de la fédération nationale des associations viticoles, et de M. Martin, président de l'Union des caves-coopératives, sur le statut viticole.

II. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 27 mars 1952, à dix heures trente (local n° 274):

I. — Examen des amendements présentés par les commissions saisies pour avis sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier, ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires (n° 817, année 1951).

II. — Suite de l'étude préliminaire des questions suivantes en prévision de l'examen du projet financier d'équilibre budgétaire:

Protection du stock outil;
Amortissements accélérés;
Impôt sur les sociétés;
Mesures propres à encourager la production de minerais et métaux bruts, d'une part, et les recherches de pétrole, d'autre part;
Taxe sur le chiffre d'affaires et plan Schuman.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 25 mars 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote sur: 1° la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Salter, sénateur, et plusieurs de ses collègues tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C.F.A. (franc des colonies françaises d'Afrique) (n° 90, Assemblée nationale, deuxième législature); 2° la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Duveau et plusieurs de ses collègues tendant à déterminer le mode de fixation de la parité du franc C.F.A. (franc des colonies françaises d'Afrique) (n° 608, Assemblée nationale, deuxième législature. — Nos 323 et 324, année 1951, et 122, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur; et n° 111, année 1952, avis de la commission des affaires économiques. — M. René Moreux, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de paix avec le Japon. (Nos 342, année 1951, et 84, année 1952. — M. Nguyen Khac Su, rapporteur; et n° 111, année 1952, avis de la commission de la défense de l'Union française. — M. le général Delmas, rapporteur.)

Commission des affaires financières.

Séance du vendredi 21 mars 1952.

Présents. — MM. Antonini, Cazelles, Cornet, Do Huu Thinh, Jousselin, Le Van Dinh (Jacques), Marguerite, Schleiter, Thémia, Vendenboomgaerde.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Michard-Pellissier), Cazelles (de M. Diop (Babakar), Cornet (de M. Boluix-Basset), Jousselin (de M. René Moreux), Marguerite (de M. Ebédé), Schleiter (de M. Delmas).

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

DEUXIÈME SESSION DU MOIS DE MARS 1952

Séance du mardi 25 mars 1952.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Etude de l'équipement téléphonique en France.

Rapport et projet d'avis présenté par M. Degris au nom de la commission des transports, des postes, télégraphes et téléphones et du tourisme.

2. — Questions diverses.

Convocation de commission.

Jeudi 27 mars 1952.

A dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Suite de l'examen de la proposition de M. Caujolle relative aux conséquences du réarmement sur l'approvisionnement du pays en matières premières et sur le niveau d'existence des Français.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.011.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ETABLISSEMENTS B. BAUDIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:
RUE DE LA BROSSE, A CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE (LOIRET)
R. C.: Orléans 2165.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 80 obligations 4 0/0 1945 dont le sixième amortissement est prévu pour le 15 avril 1952.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en mars 1952.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Société anonyme des Etablissements Roure, Bertrand Fils et Justin Dupont

AU CAPITAL DE 110.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 17 *bis*, RUE LEGENDRE, PARIS

R. C.: 29663 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 1953 de 2.000 F, la Société anonyme des établissements Roure, Bertrand fils et J. Dupont a utilisé par rachats en Bourse la totalité de la somme prévue pour le service de l'emprunt, amortissement au 15 avril 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachats en Bourse.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Greffe du tribunal civil de Saint-Omer (Pas-de-Calais)

Par jugement en date du 22 février 1952, le tribunal de première instance de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil, préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Torche (Allagoua), ayant demeuré à Mesnières-en-Bray, décédé à Lumbres le 4 septembre 1943;

Descamps (Louis-Ernest), domicilié à Audrehem, y décédé le 26 mars 1943;

Lamotte (Antony), décédé en célibat à l'hospice Saint-Jean de Saint-Omer le 23 octobre 1940;

Massart (Rachel-Malvina-Henriette), sans profession, née à Sainte-Marie-Kerque le 29 juillet 1865, décédée en célibat à l'hospice Saint-Jean de Saint-Omer le 29 octobre 1942;

Romquin (Augustine-Virginie), en son vivant sans profession, demeurant à Saint-Omer, 75, rue d'Arras, célibataire, décédée en son domicile audit lieu le 7 octobre 1937;

Clay (Emile), décédé à Saint-Omer le 7 août 1937;

Edouard (Louis), ouvrier agricole à Reques-sur-Hem, décédé à l'hôpital de Calais le 3 juillet 1931.

Par jugement en date du 8 octobre 1943, le tribunal de première instance de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil, préalablement à l'envoi en possession de la succession de Coquel (Félicie-Alexandrine), veuve en premières noces, non remariée, de Milliamon (Alfred), domiciliée en dernier lieu à Vaudringhem, décédée à Vaudringhem le 4 février 1940.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Gilbert-Léon dit Leib Hershkovitchi, né le 11 septembre 1929 à Paris (9e), demeurant à Paris (17e), 68, boulevard de Courcelles, dépose auprès du garde des sceaux une requête subsidiaire afin de substituer à son nom patronymique celui de Hercot.

M. Albert-Maurice Hershkovitchi, demeurant à Paris (17e), 68, boulevard de Courcelles, agissant en tant que tuteur légal de ses enfants mineurs: Monique, née le 31 octobre 1931 à Paris (19e), et Jean-José-Charles, né le 25 septembre 1945 à Paris (9e), dépose auprès du garde des sceaux une requête subsidiaire afin de substituer à leur nom patronymique celui de Hercot.

M. Léon Christophstein, dit Christophe, administrateur de sociétés, de nationalité française, domicilié à Paris, 38, rue Jean-Louvet-Tessier, et résidant à Sernhac (Gard), mas de la Begude, né à Saint-Etienne (Loire) le 29 décembre 1906, demande à substituer à son nom patronymique celui de Christophe, afin de s'appeler légalement à l'avenir Christophe au lieu de Christophstein, et dépose à cet effet une requête au garde des sceaux.

M. Serge-Armand Piaskowski, né le 9 février 1929 à Paris (12e), demeurant à Paris 71, avenue Ledru-Rollin, dépose une requête afin d'être autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Hellard ou subsidiairement de Piat.

M. Kleinbrod (David-Emile-Gérard), né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 29 mars 1924, demeurant 1, rue du Capitaine-Scott, Paris (15e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique ainsi qu'à celui de son enfant mineur Jean-François, né le 26 juillet 1950 à Neuilly-sur-Seine, celui de Brun ou subsidiairement Klein.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

21 avril 1951. Déclaration à la préfecture de police. Le **Vélo-Club des grands boulevards** transfère son siège social du 170, rue Montmartre, Paris, au 43, rue La Fayette, Paris.

18 février 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Oiseaux de France** transfère son siège social du 1, place de l'Hôtel-de-Ville, Paris, au 1, quai Saint-Michel, Paris, et modifie ses statuts.

23 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Institut jurassien de l'école moderne.** But: l'association se propose de provoquer une collaboration active entre les instituteurs en vue de travailler à la création, au perfectionnement et à la mise au point de nouvelles techniques éducatives qui permettent à l'enfant de se développer au maximum selon ses possibilités, ses aptitudes propres et ses tendances vitales, de diffuser l'emploi du matériel et des techniques d'enseignement moderne. Siège social: école Marcel-Berger, rue des Cordeliers, Lons-le-Saunier.

23 février 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'Amicale des anciens élèves de l'école publique de garçons de la rue Saint-Médéric, à Versailles, change son titre, qui devient **Amicale des écoles publiques du quartier Saint-Louis**, à Versailles. Siège social: 12, rue Saint-Médéric, Versailles.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.